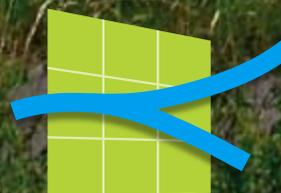




Rapport d'activité EPTB Oise-Aisne 2017

Image de synthèse du futur ouvrage de Montigny-sous-Marle



Entente
Oise-Aisne

Établissement Public Territorial de Bassin



Rapport d'activité EPTB Oise-Aisne 2017

Sommaire

- La carte du bassin, des chiffres, nos missions p.5
- Préface du président p.7

Les faits marquants en 2017

- Quelques dates p.9
- Nos actions de communication p.11
- Les études de gouvernance à l'échelle du bassin p.15

GEMAPI et la gouvernance

- Les statuts de l'Entente Oise-Aisne p.17
- Les dispositions réglementaires p.17

L'Entente Oise-Aisne

- Les missions de l'Entente Oise-Aisne p.19
- Les avis de l'Entente Oise-Aisne sur des projets extérieurs p.20
- La gouvernance de l'Entente Oise-Aisne p.22
- Le bureau de l'Entente Oise-Aisne p.23
- Les services de l'Entente Oise-Aisne p.24

Les territoires

- Oise confluence, Valmondois p.27
- Nonette p.28
- Oise aronde..... p.29
- Oise moyenne et Aisne moyenne p.31
- Oise Moyenne p.33
- Oise amont p.38
- Serre p.40
- Aisne aval p.41
- Aisne Vesle Suipe p.42
- Aisne amont Aire p.43
- La Directive cadre sur l'eau p.44

Notre stratégie de bassin pour le risque d'inondation

- Une stratégie d'implantation à l'échelle du bassin p.49
- L'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie p.50
- Longueil II p.51
- L'ouvrage de Proisy p.52
- Le projet de Vic-sur-Aisne p.53
- L'hydrologie du bassin et le réseau de mesures p.54
- La gestion de crise p.54
- La base de données d'enjeux p.56

La Directive inondation

- La mise en œuvre du PGRI Seine-Normandie p.59
- La mise en œuvre des stratégies locales p.60
- Le deuxième cycle de la Directive inondation..... p.63

Les finances en 2017

- Les partenariats et les finances p.65
- Le budget primitif 2018 p.66
- Le compte administratif 2017 p.67

Annexes

- Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2017 p.71
- Liste des marchés contractés et des subventions reçues en 2017..... p.72
- Liste des subventions perçues en 2017 p.74

Le bassin de l'Oise

Le périmètre d'action de l'Entente Oise-Aisne

Il correspond au bassin versant de l'Oise qui s'étend sur **17000 km²** avec une densité de population inégalement répartie. Il comprend plus de **9000 km** de cours d'eau.

Les missions

L'Entente Oise-Aisne mène une politique de **gestion des inondations** et de **préservation de l'environnement**.

Des chiffres

17000 km²

9000 km de cours d'eau

3 régions : Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand Est

6 départements : Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Oise, Val d'Oise

4 territoires à risque important d'inondation (TRI)

2 000 000 habitants sur le bassin versant

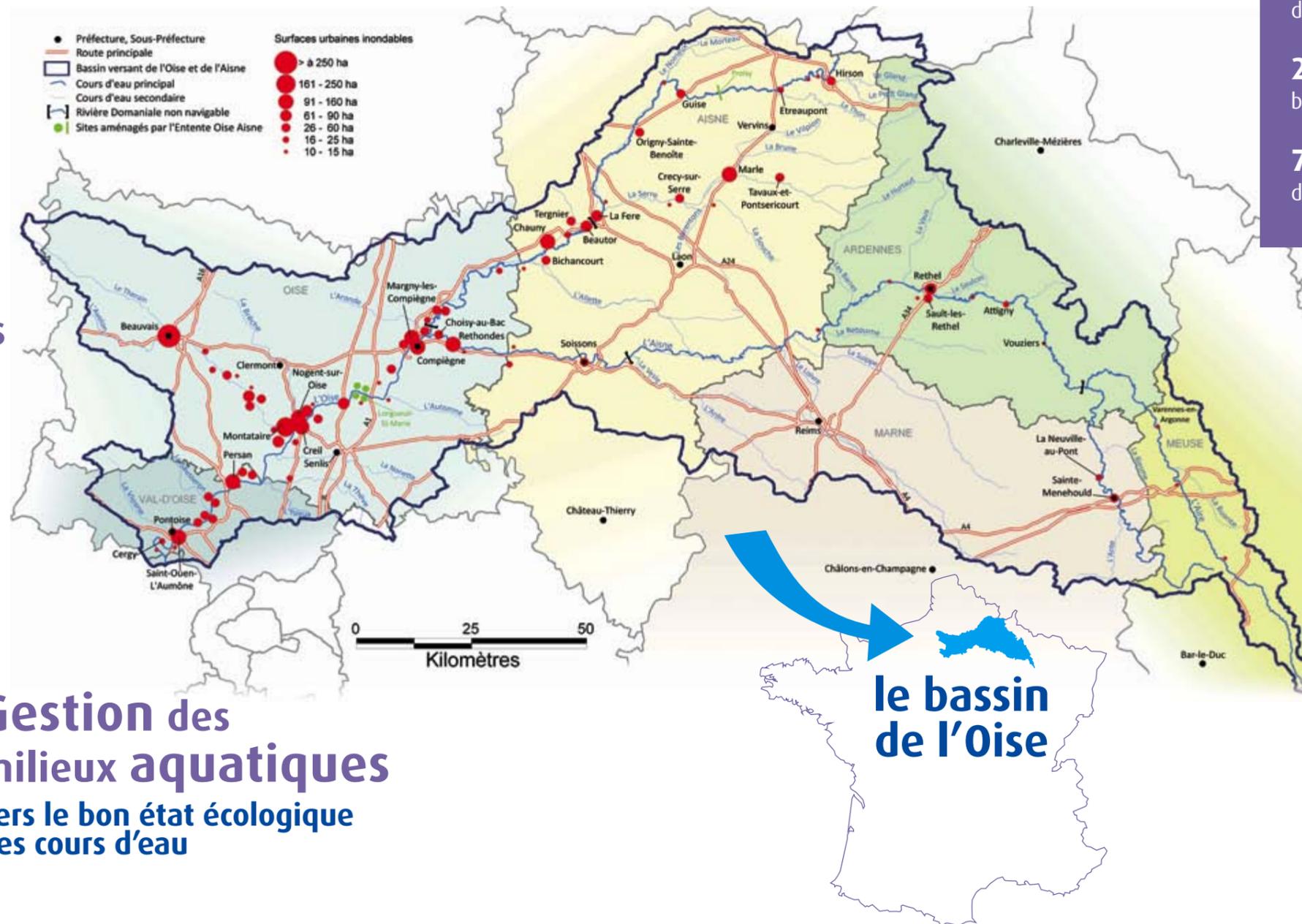
70 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Prévention des inondations des ouvrages et des stratégies

Gestion des milieux aquatiques vers le bon état écologique des cours d'eau

Les actions

- **Gérer** les ouvrages
- **Développer** des stratégies
- **Soutenir** les collectivités locales
- **Participer** à une approche prospective du **risque**
- **Participer** à la **recherche** du bon état **écologique** des cours d'eau



Le mot du président

« Une nouvelle Entente Oise-Aisne est née ! »

Voici le dernier rapport d'activité d'une ère qui se termine après 50 ans d'animations, de travaux et de soutiens financiers au service des acteurs de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques.

C'est en effet le 25 septembre 1968 qu'est née l'Entente Oise-Aisne par la volonté des six départements du grand bassin de l'Oise d'agir pour réduire les effets des crues.

Si l'on regarde dans le rétroviseur, les élus qui se sont succédé pour représenter les (alors encore) Conseils généraux de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise n'ont pas à rougir du travail accompli.

Les grands ouvrages de régulation de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy, inaugurés en 2009 et ceux en travaux ou études, mais aussi tous les projets portés par les syndicats de rivières et les collectivités qui ont bénéficié de l'appui technique et financier de l'Entente sont là pour en témoigner.

Les Lois MAPTAM et NOTRe, votées en 2014 et 2015 ont créé la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et nous obligent à repenser et réorganiser la gouvernance à la bonne échelle pour perpétuer ces importantes actions au profit des zones inondables et de nos fragiles cours d'eau.

C'est donc une nouvelle Entente qui naît en 2018 avec le concours de communautés de communes et d'agglomérations mobilisées pour cela et qui vont désormais relayer les départements. Notre volonté est, d'une part, de conserver l'échelle du grand bassin pour agir en matière de prévention des inondations en nous appuyant sur la fragile mais indispensable solidarité amont/aval et, d'autre part, de permettre aux syndicats de rivière de poursuivre, voire d'amplifier, les actions sur le milieu à l'échelle des sous-bassins.

Soyons lucides, retrouver la cohérence des actions à la bonne échelle sera long car sur certains territoires la mise en place de la GEMAPI se heurte à des volontés de conserver localement la totalité des compétences, quand ce n'est pas les conséquences budgétaires qui effraient. Mais restons optimistes car si la GEMAPI a désigné les EPCI compétentes, ces dernières comportent des obligations et responsabilités que les élus, responsables, feront leur.

Pour conclure, remercions les Conseils départementaux qui ont décidé, alors qu'ils n'en n'ont pas l'obligation, de rester membres de l'Entente pour assurer l'animation des actions et, pour le Val d'Oise et la Meuse, d'assurer également le financement des actions contre le ruissellement. Soyons certains que d'autres départements feront de même prochainement.

Prochaine étape : un grand PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) dans le cadre de la mise en œuvre des SLGRI (Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation).

Bon anniversaire à l'Entente et à ceux qui y ont participé.



Gérard Seimbille
Conseiller départemental du Val d'Oise
Président de l'Entente Oise-Aisne

Les faits marquants

Les faits marquants

En 2017...

Quelques dates

11 janvier

plantation de boutures de saules à Vic-sur-Aisne



13 janvier

Copil PAPI Verse à Noyon

20 juin

début de l'enquête publique pour l'effacement des seuils d'Hirson

26 juin

réunion publique PAPI Verse à Muirancourt

21 février

entretien de la réserve de l'Ois'eau



10 mars

fin des diagnostics archéologiques de Berlancourt, Beugies-sous-Bois et Muirancourt (PAPI Verse)
recensement des bâtiments situés en zones inondables



12 avril

23 marcheurs participent au festival de l'Oiseau (réserve de l'Ois'eau)



2 juillet

inauguration du repère de crues de Vauréal

9 juillet

réunion publique PAPI Verse à Noyon

20 juillet

17 randonneurs font étape à Proisy



3 mai

Conseil d'administration de l'Entente

4 mai

16 lycéens visitent la réserve de l'Ois'eau

12 mai

première sensibilisation des scolaires au risque d'inondation à Guiscard

3 mai

les poissons de l'étang de Verberie, transférés jusqu'à l'Oise



Les faits marquants

8 août

l'Entente Oise-Aisne se transforme en syndicat mixte arrêté d'autorisation des travaux sur le ru de Fayau à Aizelles

12 septembre

l'Agence de l'eau visite le site de Longueil-Sainte-Marie

22 septembre

visite de 10 personnes à la réserve de l'Ois'eau

24 septembre

inauguration du repère de crues de Pontoise approbation du PPRi de la Verse par le préfet



5 & 7 décembre

jours de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique à Nogent-sur-Oise (60) et Samoussy (02)

6 décembre

Comité syndical : les statuts de l'Entente adoptés à l'unanimité

11 octobre

pêche électrique organisée dans la rivière Gland

16 octobre

France 3 filme la sensibilisation donnée à l'école de Larbroye (60)

17 & 18 octobre

visite de 164 collégiens à la réserve de l'Ois'eau

19 octobre

journée d'exercice de crise à Proisy



13 décembre

inauguration du pont de décharge de Pontoise-lès-Noyon fin des fouilles archéologiques de Montigny-sous-Marle



9 novembre

signature de l'avenant à la convention du PAPI Verse (nouveau phasage des travaux) début des enquêtes publiques pour les travaux de gestion du ruissellement à Valmondois (95) et Bitry (60)

22 novembre

arrêté d'autorisation des travaux d'effacement des seuils à Hirson



Les faits marquants

Nos actions de communication

Sensibilisations des scolaires au risque inondation



Depuis mai 2017, Fanny Philippe, chargée de communication, a sensibilisé 25 classes de CM1-CM2 du bassin de la Verse au risque inondation, soit 550 enfants. Elle est généralement accompagnée d'un sapeur-pompier du SDIS de Noyon, acteur essentiel de la crise. Les sensibilisations se poursuivent toujours et sont désormais étendues aux territoires de l'Aisne et du Val d'Oise.

Le programme de sensibilisation des scolaires se déroule en classe, en séance découpée en 3 parties : une présentation générale du risque d'inondation, la réalisation d'un kit d'urgence et le jeu de l'oie « Crue et d'eau ».



Bussy, le 12/06/2017



Sempigny, le 26/09/2017



Larbroye, le 17/10/2017



Libermont, le 20/06/2017

Création du jeu de l'oie « Crue et d'eau »

Le jeu de l'oie « Crue et d'eau » a été créé par l'Entente Oise-Aisne pour servir de support aux sensibilisations des scolaires. Ce jeu est destiné aux enfants de 7 à 12 ans. Le plateau de jeu représente un territoire traversé par une rivière. La règle très simple est comprise et intégrée en quelques minutes. Pour jouer, les enfants doivent tirer une carte et faire avancer leurs pions en répondant à une série de questions réparties dans quatre familles. Des cartes « spéciales » avec des questions spécifiques ont également été créées afin de rendre le jeu plus attractif avec un système de gages en fonction des



Le jeu de l'oie «Crue et d'eau», création unique de l'Entente

réponses données. Le premier participant arrivé en aval de la rivière a gagné. Ce jeu permet de tester les acquis et de renforcer les données apprises lors de la séance, de manière ludique et conviviale. Il connaît toujours un grand succès auprès des élèves.

Les kits d'urgence

Des kits d'urgence inondation sont également utilisés lors des sensibilisations. Il s'agit de sacs de sport remplis d'objets divers (corde, paire de lunettes, allumettes, mouchoirs, trousse de secours, plaid, gourde, boussole, portable, jouet, livre, barre de céréales, etc.). Les enfants sont répartis en groupes et doivent sélectionner les objets qui leur semblent les plus adéquats à emporter si une inondation rapide survient et qu'ils doivent être évacués.



Le kit d'urgence inondation

Questionnaires de satisfaction

Les questionnaires de satisfaction montrent que les interventions ont rencontré un grand succès auprès des instituteurs et des élèves (100 % de satisfaction).

Les enseignants ont apprécié que différents domaines comme la géographie ou l'instruction civique soient mêlés à la thématique environnementale. Le kit d'urgence et le jeu de l'oie ont été perçus comme des moyens ludiques et conviviaux de terminer les séances.

Un nouveau site Internet

Fin 2017, l'Entente a créé le nouveau site Internet « oise-aisne.net ». Il se veut mieux adapté aux futures missions de l'Entente et à la nouvelle gouvernance. Ce site est organisé par compétences et territoires et sera progressivement complété.

Fanny Philippe a poursuivi les différents reportages liés aux activités de l'Entente et a rédigé des articles tout au long de l'année 2017. Ces articles ont été publiés sur le site Internet et relayés sur les réseaux sociaux.



Des porte-clés et des magnets renvoyant à un site Internet

En 2017, l'Entente Oise-Aisne a créé le site « Inond'action » qui donne à tous les réflexes essentiels à avoir lorsqu'une crue soudaine survient, et ce, quel que soit l'endroit où l'on se trouve (au travail, dans la rue, chez soi, en voiture). Inond'action apporte une aide pour se préparer au mieux sur les plans matériels, humains, ou même psychologiques à ces événements exceptionnels.

Le site est accessible via un flash code qui se trouve sur des porte-clés et des magnets créés là aussi par l'Entente. L'EPTB souhaite en effet s'adresser à l'ensemble de la population et avoir la plus large portée possible.

Pour accéder au site : <https://www.inondaction.net/> et flash code :



Claude Guillon

De nouvelles parutions de la lettre du PAPI Verse et la création de la Newsletter « Neo »

Le dernier numéro de la lettre d'information en version papier de l'Entente est paru en août 2017 et a été consacré à la Directive inondation.

Désormais, les actualités de l'Entente ne seront plus diffusées par lettre d'information mais par Newsletter, moyen plus moderne, économique et ayant une plus grande portée de diffusion. Intitulée « Neo », la première Newsletter a été envoyée en novembre 2017.

La lettre du PAPI Verse continue de paraître avec régularité. En 2017, deux lettres ont été diffusées : la première en mars sur la réouverture de la Verse ; la deuxième en septembre sur la sensibilisation des scolaires au risque inondation.



Deux journées de sensibilisation aux changements climatiques

La question du climat est devenue centrale et incontournable. C'est pourquoi l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie se sont associées pour organiser deux journées sur « l'adaptation au changement climatique », les 5 et 7 décembre à Nogent-sur-Oise (60) et Samoussy (02).

Ces journées ont réuni 60 élus et représentants de différentes structures du bassin de l'Oise. Chaque journée a débuté par la projection réaliste d'un bulletin météo d'août 2050, puis s'est poursuivie par les conférences de spécialistes. Les thématiques étaient aussi différentes que « la nature, une solution au changement climatique en Ile-de-France transposable sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie » ou « la pluviométrie sur le bassin versant de l'Oise ».

Les séances ont donné l'occasion aux participants d'approfondir leurs connaissances et d'identifier des actions à développer pour anticiper les effets du changement climatique. Les questionnaires de satisfaction ont révélé que la totalité des invités étaient satisfaits. « L'anticipation des effets du changement climatique par une ressource équilibrée de la ressource en eau » est la conférence qui a été la plus plébiscitée.



Journée de Creil, le 5/12/2017



Samoussy, le 7/12/2017

Autres actions réalisées en 2017

- L'Entente a conçu deux affiches pour les projets de Montigny-sous-Marle et Vic-sur-Aisne. Ces affiches permettent de mettre en valeur les partenaires financiers.
- Trois kakémonos sur le risque inondation, l'organisation et les réflexes en cas de crue ont été créés et servent de supports lors des réunions publiques.
- La structure porteuse du SAGE de la Nonette souhaite réaliser prochainement une exposition sur l'eau. L'Entente a participé aux différents groupes de travail pour organiser cette exposition.
- Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés sur le recensement des bâtiments en zone inondable, le nouveau site Internet Inond'action, les journées de sensibilisations à l'adaptation aux changements climatiques et les sensibilisations dans les écoles du bassin de la Verse.

- Une notice explicative sur le jeu de l'oie « Crue et d'eau » a été rédigée.
- Une carte de vœux a été créée en fin d'année 2017 et diffusée sur les réseaux sociaux.

Enfin, l'Entente a poursuivi son travail de veille presse grâce notamment au logiciel « argus de la presse ».



Le site de Montigny-sous-Marle



Les études de gouvernance

Les études de gouvernance à l'échelle du bassin

Si certains territoires ont initié des réflexions sur l'organisation de leur gouvernance assez tôt en perspective de la prise de compétence GEMAPI, d'autres secteurs n'ont démarré que tardivement de sorte que toutes les conclusions n'étaient pas connues au 1^{er} janvier 2018, date d'installation de la compétence.

Dès lors qu'une étude de gouvernance est aidée par l'Agence de l'eau, l'Entente est membre du comité de pilotage. Suivant les enjeux par sous-bassins, la scission de la compétence GEMAPI est envisagée (enjeux sensibles) ou pas (pas d'enjeux donc moindre coût à l'exercer localement). L'Entente, positionnée sur la prévention des inondations, se voit donc identifiée comme porteuse de la compétence PI sur les territoires les plus sensibles.

Une fois les études achevées, il appartient à chaque collectivité de prendre les délibérations en conformité.



Vue aérienne, crue de l'Oise, janvier 2011



GEMAPI et la gouvernance

GEMAPI et la gouvernance

Les statuts de l'Entente Oise-Aisne

L'Entente Oise-Aisne, reconnue EPTB depuis avril 2010, se devait de transformer sa nature pour passer d'une institution interdépartementale à un syndicat mixte ouvert (obligation introduite par la Loi MPTAM).

A cet effet, elle a entrepris cette démarche qui a reçu l'accord unanime des six départements membres puis a été validée par un arrêté interpréfectoral du 8 août 2017, ouvrant la voie à une vaste réécriture des statuts.

Sans attendre cette transformation, l'Entente a proposé dès janvier 2017 des versions successives de statuts conformes aux différentes compétences (GEMAPI, animation concertation, lutte contre le ruissellement) telles que définies à l'issue des lois MPTAM (compétence GEMAPI) et NOTRe (perte de la clause de compétence générale des départements et régions).

Ainsi les départements ont été invités à rester dans l'Entente au titre de la compétence d'animation concertation (item 12 de l'article L211-7 du Code de l'environnement) et, s'ils le souhaitent, pour la lutte contre le ruissellement (item 4).

Les EPCI à fiscalité propre sont invités à lui transférer la prévention des inondations (item 5, partie de GEMAPI), et, en option la gestion des milieux aquatiques (items 1, 2, 8, complément de la compétence GEMAPI).

Enfin, les régions peuvent adhérer à l'Entente au titre de l'animation.

Après plusieurs versions du projet de statuts, concertées avec les départements membres et un petit groupe test d'EPCI, un projet a été validé par l'ensemble des acteurs et a été soumis aux délibérations tant des membres historiques que des EPCI volontaires.

Par prudence et au vu des incertitudes sur la capacité des EPCI à transférer la compétence GEMAPI avant la date effective du 1er janvier 2018, il a été jugé préférable de renvoyer aux premiers mois de 2018 les délibérations des EPCI.

Dans l'attente, l'Entente poursuit ses projets au titre des départements et de la période de transition.

Les dispositions réglementaires

Depuis le vote de la Loi MPTAM qui a défini la compétence GEMAPI, les acteurs ne cessent de se poser des questions. Les services de l'Etat tentent d'y répondre avec parfois des évolutions de la doctrine, de sorte que la plus grande confusion a régné tout au long de l'année 2017 par ailleurs décisive à l'aube de la prise de compétence.

Les possibilités de scission de la compétence GEMAPI, le contenu des éléments de mission propres à chaque item, les interprétations que l'on peut donner à « l'aménagement d'un bassin versant » ou à « la défense contre les inondations », ont donné lieu à de nombreux échanges et des remontées aux ministères. Une nouvelle loi (dite Loi Fesneau) a clarifié certains points et en a assoupli d'autres, le 30 décembre

2017 (certainement un peu tard). Le même jour, la Loi de finances rectificative 2017 donnait un délai supplémentaire à titre exceptionnel pour les EPCI pour décider de lever la taxe GEMAPI 2018 et en fixer le produit attendu. Cette décision devant être prise avant le 1er octobre de l'année précédente, l'absence d'anticipation de la compétence a conduit à accorder jusqu'au 15 février 2018 à titre dérogatoire.

L'Entente Oise-Aisne

L'Entente Oise-Aisne

Les missions de l'Entente Oise-Aisne

En 2017, l'Entente Oise-Aisne a poursuivi sa politique de gestion des inondations et de préservation de l'environnement.

La gestion des milieux aquatiques

L'Entente Oise-Aisne réalise et soutient des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau. Elle développe aussi sur certains versants des programmes d'aménagement visant à limiter le ruissellement et à augmenter le temps de concentration.

Des projets ont dû être abandonnés (Watigny) ou gelés (Varennnes-en-Argonne, et Savigny-sur-Aisne). Des actions sur les versants permettant d'augmenter les temps de concentration, de réduire le ruissellement et d'améliorer la qualité de l'eau sur différents sous-bassins ont été définies sur des secteurs prioritaires. Une réflexion est en cours sur la valorisation d'anciens bassins de sucreries (Vic-sur-Aisne).

La prévention des inondations

A la suite des crues de 1993 et 1995, le rapport de l'ingénieur Jean Dunglas a constitué un changement dans l'approche de la gestion du risque inondation, en passant du simple entretien des cours d'eau à un programme de ralentissement dynamique des crues avec la réalisation d'aménagements structurants. Trois études portant sur l'Oise et l'Aisne, l'Oise amont, puis sur l'Aire et l'Oise amont ont aidé l'Entente à définir cette stratégie. Les orientations techniques ont permis d'identifier sept sites majeurs d'intervention sur l'ensemble du bassin versant. Deux sites ont vu la réalisation d'un ouvrage de ralentissement dynamique : Proisy dans l'Aisne et Longueil-Sainte-Marie dans l'Oise.

Une nouvelle gestion à l'heure de la GEMAPI

En janvier 2017, les EPCI ont été invités à délibérer pour adhérer à l'Entente. Fin février 2018, un Comité syndical a approuvé les nouvelles adhésions. L'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts et intégrant les nouveaux membres, a été sollicité auprès de la préfecture. Lors de ce même Comité syndical, il a été procédé au débat d'orientation budgétaire 2018. En mars 2018, un Comité syndical a procédé à l'approbation du compte administratif 2017 et au vote du budget primitif 2018. En juin 2018, un comité syndical procédera à l'élection du président et des membres du bureau et approuvera une décision modificative pour intégrer les participations des EPCI.



Compiègne, lors de la crue de 1993

Il existe plusieurs types de crues :

- **Les crues résultant de la saturation des sols** due à des précipitations sur une longue période en hiver ou au printemps (décembre 1993 sur l'ensemble du bassin de l'Oise)
- **Les crues torrentielles** où les précipitations sont si intenses que l'eau n'a pas le temps de s'infiltrer dans le sol et ruisselle jusqu'à la rivière (juin 2007 à Guiscard (60))
- **Les crues consécutives à des fontes de neige** (janvier 2011 à Hirson (02) et Guise (02))

Les avis de l'Entente sur des projets extérieurs

En tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin, l'Entente Oise-Aisne est régulièrement sollicitée pour rendre des avis sur différentes démarches concernant la thématique des inondations sur l'ensemble du bassin de l'Oise. Elle a ainsi rendu plusieurs avis en 2017 :

La Stratégie d'Organisation des Compétences de l'Eau (SOCLE)*

L'Entente Oise-Aisne a émis un avis favorable sur cette stratégie qui présente un diagnostic territorial au regard des compétences nouvelles (GEMAPI) et affectées (eau et assainissement), ainsi que ses recommandations, sans caractère prescriptif. S'agissant de GEMAPI, les préconisations formulées dans ce document sont légitimes. Les différents schémas de gouvernance fléchés sont compatibles avec l'organisation telle qu'envisagée sur le bassin de l'Oise. Sur ce bassin, une attention particulière est indiquée vis-à-vis de la complémentarité entre les inondations et le ruissellement.

**Pour accompagner les réformes liées à la GEMAPI, les collectivités représentées à l'échelle nationale ont demandé à l'État de coordonner, dans chaque grand bassin hydrographique et sous la responsabilité des préfets coordonnateurs de bassin, la réalisation d'une stratégie des compétences locales de l'eau (SOCLE).*

Le PPRI de la vallée de l'Aisne

L'Entente Oise-Aisne a émis un avis favorable avec réserves sur les niveaux d'eau en amont de certains ponts qui mériteraient des examens plus approfondis. Ce PPRI (plan de prévention des risques inondation) prescrit la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité pour les bâtiments. La profession n'est toujours pas réglementée puisqu'il n'existe aucun agrément. La réalisation du diagnostic ne paraît donc pas suffisamment encadrée. De plus, l'obligation d'installer un système d'obturation de type batardeau sur les ouvertures ne paraît pas adaptée à toutes les situations.



L'Entente est membre des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE du bassin de l'Oise. Elle participe également aux rendus des avis des CLE sur les projets soumis à l'autorisation Loi sur l'eau. En 2017, l'Entente a participé aux avis rendus sur :

- le forage sur le bassin de la Miette (02) (avec réserve).
- une liaison routière à Boulton-sur-Suippes (51).
- un aménagement viticole à Branscourt (51).
- l'épandage des boues de la station d'épuration (STEP) de Berry-au-Bac (02).



Autres projets ayant reçu un avis favorable de l'Entente en 2017 :

- l'alimentation en eau du canal Seine-Nord Europe (avis avec réserve).
- la cartographie des cours d'eau du département de l'Oise.
- la DIG et l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau sollicitées par le SMAVAS (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure), concernant le plan de gestion de l'Aisne, du Thabas et de l'Evre.
- les travaux de restauration d'une frayère à brochets à Amagne (08).
- la révision du périmètre du SAGE Oise-Aronde.
- le programme d'actions sur la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage près de Guise (02).



La gouvernance de l'Entente Oise-Aisne

En 2017, l'Entente Oise-Aisne était administrée par un Conseil d'administration. Chaque Département membre désigne cinq représentants titulaires et autant de suppléants.

Le Conseil d'administration élit son président pour une durée de trois ans ainsi que les membres du Bureau. Celui-ci est composé du président, de trois vice-

présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint. Le Bureau a été élu le 27 mai 2015.

Membres titulaires

Département de l'Aisne

Membres titulaires	Cantons
Michel Carreau	Tergnier
Claude Moufflard (M.)	Hirson
Philippe Timmerman	Guignicourt
Caroline Varlet	Tergnier
Pierre-Jean Verzelen	Marle

Département des Ardennes

Dominique Arnould (MME)	Attigny
Renaud Averly	Château-Porcien
Noël Bourgeois	Attigny
Yann Dugard	Vouziers
Michèle Larange-Lozano	Rethel

Département de la Marne

Thierry Bussy	Argonne - Suipe et Vesle
Monique Dorgueille	Bourgogne
Jean Marx	Reims VIII

Philippe Salmon	Fismes - Montagne de Reims
Alphonse Schwein	Mourmelon - Vesle et Monts de Champagne

Département de la Meuse

Danielle Combe	Commercy
Isabelle Jochymski	Revigny-sur-Ornain
Jean-François Lamorlette	Clermont-en-Argonne
Arlette Palanson	Clermont-en-Argonne
Marie-Astrid Strauss	Etain

Département de l'Oise

Hélène Balitout	Thourotte
Nicole Colin	Nanteuil-le-Haudouin
Eric de Valroger	Compiègne I
Christophe Dietrich	Nogent-sur-Oise
Michel Guiniot	Noyon

Département du Val d'Oise

Sylvie Couchot	Vauréal
Daniel Desse	Fosses
Alexandre Pueyo	Cergy II
Chantal Villalard	L'Isle-Adam
Gérard Seimbille	Pontoise

Membres suppléants

Marie-Françoise Bertrand	Vervins
Isabelle Ittelet	Marle
Jean-Luc Lanouilh	Chauny
Armand Pollet	Guisse
Michel Potelet	Ribemont

Joseph Afribo	Rethel
Elisabeth Faille	Signy-l'Abbaye
Anne Fraipont	Vouziers
Jean Godard	Sedan I
Bérangère Polleti	Château Porcien

Cécile Conreau	Fismes - Montagne de Reims
Jean-Pierre Fortune	Reims IV
Sylvie Gérard-Maizieres	Mourmelon - Vesle et Monts de Champagne
Valérie Morand	Argonne - Suipe et Vesle
Amélie Savart	Reims V

Gérard Abbas	Bar-le-Duc II
Jocelyne Antoine	Boulogny
Pierre Burgain	Revigny-sur-Ornain
Yves Peltier	Belleville-sur-Meuse
Frederique Serre	Dieue-sur-Meuse

Danielle Carlier	Compiègne I
Kristine Foyart	Pont-Sainte-Maxence
Nathalie Jorand	Noyon
Sébastien Nancel	Thourotte
Gilian Roux (MME)	Nogent-sur-Oise

Arnaud Bazin	L'Isle-Adam
Pierre-Edouard Eon	Saint-Ouen-l'Aumône
Monique Merizio	Cergy II
Jean-Pierre Muller	Vauréal
Véronique Pelissier	Saint-Ouen-l'Aumône

Le Bureau de l'EPTB Oise-Aisne

Le Bureau de l'EPTB Oise-Aisne

Président :

M. Gérard Seimbille (95)

Vice-président :

M. Éric de Valroger (60)

Vice-président :

Mme Dominique Arnould (08)

Vice-président :

M. Jean-François Lamorlette (55)

Secrétaire :

M. Pierre-Jean Verzelen (02)

Secrétaire adjoint :

M. Alphonse Schwein (51)



Membres titulaires	Membres suppléants
CAO	
Président : Gérard Seimbille (95)	
Eric de Valroger (60)	Nicole Colin (60)
Dominique Arnould (08)	Noël Bourgeois (08)
J-Francois Lamorlette (55)	Arlette Palanson (55)
P-Jean Verzelen (02)	Marie-Françoise Bertrand (02)
Alphonse Schwein (51)	Philippe Salmon (51)
SAGE Aisne Vesle Suipe (51, 08, 02)	
Thierry Bussy	
SAGE Oise Aronde (60)	
Christophe Dietrich	
SAGE Automne et Nonette (60)	
Nicole Colin	
SAGE (CLE) de la Brèche (60)	
Christophe Dietrich	
SAGE (CLE) Oise Moyenne	
Caroline Varlet	Hélène Balitout
AFEPTB	
Gérard Seimbille (95)	Daniel Desse (95)
Danielle Combe (55)	Nicole Colin (60)
CEPRI	
Gérard Seimbille (95)	Caroline Varlet (02)
Comité trame verte et bleue de Picardie	
Caroline Varlet (02)	Nicole Colin (60)
Directive inondation	
TRI Chaugny-Tergnier : Caroline Varlet (02)	
TRI Compiégnois : Eric de Valroger (60)	
TRI Creillois : Christophe Dietrich (60)	
TRI Val d'Oise : Gérard Seimbille (95)	
SPL XDEMAT	
Isabelle Jochymski (55)	
CDRNM	
Gérard Seimbille (95)	Daniel Desse (95)
Eric de Valroger (60)	Nicole Colin (60)
Danielle Combe (55)	Marie-Astrid Strauss (55)

Les services de l'Entente Oise-Aisne

2017 a vu les départs de Marion Le Roux de Bretagne et de Camille Riotte qui ont été remplacées respectivement par Sandra Lebrun et Maxime Gabriel. Patrice Valat, directeur des ouvrages et de l'exploitation, à l'Entente depuis 2005, a pris sa retraite au mois de juin. Il a été remplacé en 2018 par Julien Leroy.

Administration Générale

- Directeur des services : **Jean-Michel CORNET**
cornet.eptboise@orange.fr
- Assistante de direction : **Annabelle CLEMENT**
clement.eptboise@orange.fr
- Commande publique : **Sandra LEBRUN**
slebrun@aisne.fr
- Gestion du personnel et du budget : **Véronique ZIETECK**
vzietek@aisne.fr
- Communication : **Fanny PHILIPPE**
philippe.eptboise@orange.fr
- Comptabilité : **Catherine ZEMB**
czemb@aisne.fr



De gauche à droite : Jean-Michel CORNET, Fanny Philippe, Thierry Frayon, Annabelle Clément, Catherine Zemb, Morgane Lambourg, Julien Leroy, Véronique Zieteck, Thomas Lebreton, Marjorie André, Cassandre Chombart, Sandra Lebrun, Pierre Bretaudeau.

Les services de l'Entente Oise-Aisne

Direction de l'appui aux territoires

- Directrice de l'appui aux territoires : **Marjorie ANDRE**
- Directive inondation, résilience des territoires : **Morgane LAMBOURG**
- Stratégie d'aménagement du bassin de l'Oise : **Marjorie ANDRE**
- PAPI Verse : **Maxime GABRIEL**
- PAPI d'intention Crêtes pré-ardennaises : **Patrice VALAT**
- Aménagement du ru de Fayau, Aizelles : **Marjorie ANDRE**
- Gestion de la réserve de l'Ois'eau, Pont-Sainte-Maxence : **Cassandre CHOMBART**
- Dérasement du seuil Pasteur, à Hirson : **Thierry FRAYON**
- Aides à la plantation de haies sur les sites pilotes : **Thierry FRAYON**
- Aides aux collectivités : **Thierry FRAYON**
- Travaux en rivières domaniales non navigables (Oise et Aisne) : **Thierry FRAYON**
- Appui à la pose de repères de crue : **Morgane LAMBOURG**
- Appui au classement des digues de protection : **Cassandre CHOMBART**
- Assistance à l'élaboration des PPR : **Marjorie ANDRE**
- Assistance aux grands maîtres d'ouvrage (VNF, etc.) : **Jean-Michel CORNET**
- Chargé de mission diagnostic des territoires : **Thomas LEBRETON**

Direction des ouvrages et de l'exploitation

- Directeur des ouvrages et de l'exploitation : **Patrice VALAT**
- Gestion du site de Longueuil-Sainte-Marie : **Cassandre CHOMBART**
- Site de Longueuil-Sainte-Marie, seconde tranche : **Jean-Michel CORNET**
- Gestion du site de Proisy : **Cassandre CHOMBART**
- Site de Montigny-sous-Marle : **Marjorie ANDRE**
- Site de Saint-Michel : **Patrice VALAT**
- Site de Vic-sur-Aisne : **Jean-Michel CORNET**
- Préparation à la gestion de crise : **Patrice VALAT**
- Développement et entretien du réseau de mesures : **Cassandre CHOMBART**

Les territoires

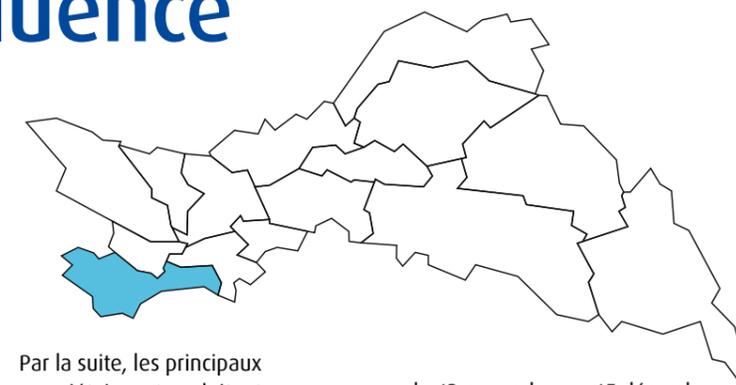
Les territoires

Oise Confluence

Valmontois

Un projet de gestion du ruissellement est en émergence à Valmontois (95).

Une première rencontre avec les élus et les deux exploitants les plus concernés par le projet a été organisée le 10 janvier, afin de présenter une première version du programme d'aménagement d'hydrauliques douces. Ces entrevues ont été suivies d'une réunion publique avec les riverains en présence du maire de Valmontois, de la présidente du syndicat de rivière du SMERCVS (Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation du Contrat de la Vallée du Sausseron) et du président de l'Entente Oise-Aisne.



Par la suite, les principaux propriétaires et exploitants concernés par le programme ont été rencontrés. Leur accord s'est concrétisé par la signature de conventions fixant les modalités de réalisation et d'entretien des aménagements. Des fascines, des zones tampon ainsi que des petits ouvrages en gabions seront construits dans les ravines pour filtrer et ralentir les écoulements. L'Entente a déposé une demande de Déclaration d'Intérêt Général. L'enquête publique s'est déroulée

du 13 novembre au 15 décembre, au terme de laquelle le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. A ce stade, la première tranche des travaux est envisagée pour le printemps 2018 et la deuxième tranche pour l'hiver 2018-2019.

Inondation à Valmontois en 2016. Crédit : mairie de Valmontois



Ces aménagements permettront de réduire les coulées de boue dans le village de Valmontois. Ils participent à la fois à la réduction du risque d'inondation et à l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

La culture du risque grâce aux repères de crues

Depuis 2006, année de lancement du programme d'aide à la pose de repères de crues, 17 repères de crues ont été posés dans 12 communes du bassin de l'Oise. Les communes de Neuville-sur-Oise et Pontoise ont aussi fait part de leur souhait de poser un deuxième repère de crues. La pose de repères est en cours d'étude dans les communes de Maurecourt, L'Isle-Adam et Auvers-sur-Oise.



Le repère est constitué d'une échelle de crue, de macarons qui indiquent le niveau d'eau maximum atteint lors des crues historiques ainsi que d'un panneau explicatif.

Sur l'unité hydrographique Oise confluence, des inaugurations des repères de crues ont eu lieu le 2 juillet 2017 à Vauréal et le 24 septembre 2017 à Pontoise.

Ça s'est passé en 2017...

Le repère de crues de Pontoise a été inauguré dimanche 24 septembre, à la sente des pêcheurs.

Etaient présents : Philippe Houillon, maire de Pontoise, Gérard Seimbille, président de l'Entente, plusieurs membres du conseil municipal et des services communaux, les représentants des associations locales et du conseil des sages.

L'inauguration s'est déroulée lors de la fête du chou, dans une ambiance festive. Un stand pour créer des kits d'urgence inondation était proposé par Morgane Lambourg, chargée de mission prévention à l'Entente et a connu un grand succès.

Les repères de crues sont essentiels pour se souvenir des crues passées et pour garder à l'esprit que le risque est toujours présent.

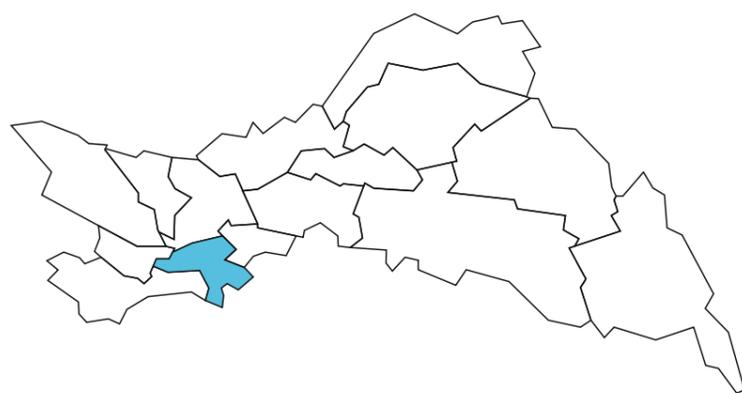
Nonette

Digue de la Nonette

La digue de la Nonette à Senlis est un ouvrage qui maintient la rivière perchée à flanc de vallée pour amener l'eau à un ancien moulin. Du fait de la retenue de l'eau, cet ouvrage crée un risque pour des populations situées en fond de vallée, essentiellement sur la commune de Senlis.

C'est pourquoi le Préfet de région a classé cet ouvrage en 2013 au titre de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques, et a désigné le Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) gestionnaire.

Ce dernier a diligenté une étude de danger qui a conduit à des préconisations de confortement.



Après l'examen de différentes variantes, la solution retenue consistera en un battage de palplanches sur l'ensemble du linéaire. Le bureau d'études Safège a été retenu par le SISN comme maître d'œuvre de cette opération qui bénéficie d'un plan de financement très complet (DETR/ Etat, Département de l'Oise, Ville de Senlis).

Bien que présentant des hauteurs supérieures à 1,50 mètres, cet ouvrage n'est pas gemapien car il est en très grande majorité privé.

Dans ce contexte, la DREAL a confirmé qu'en l'absence de décision de la Communauté de communes Senlis sud Oise, le SISN reste gestionnaire, ce qui peut paraître paradoxal puisque le préfet de l'Oise a entériné les nouveaux statuts du syndicat qui visent explicitement la compétence GEMA et le portage du SAGE à l'exclusion des ouvrages de défense contre les inondations. Quoiqu'il en soit, le SISN poursuit les investigations avec le soutien technique de l'Entente Oise-Aisne.



Digue en cours



Digue de la Nonette



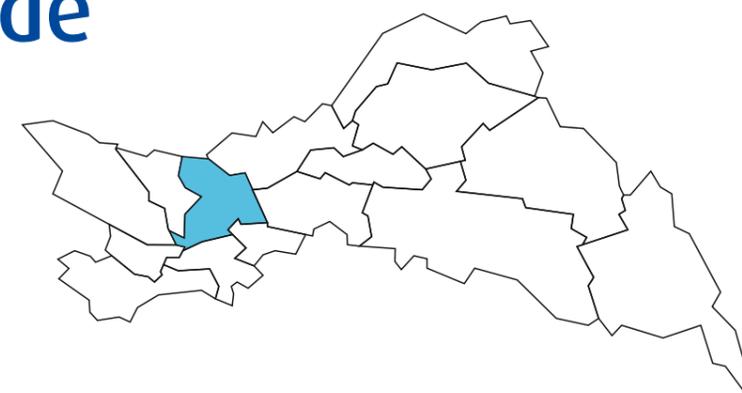
La Nonette juste après travaux

Oise Aronde

La réserve de l'Ois'eau

Un nettoyage de la plage de galets a été réalisé en février avant l'arrivée des oiseaux migrateurs. La plage permet aux sternes et aux mouettes de nicher et de se reproduire sur la réserve. Des nichoirs, installés et entretenus par la Ligue de Protection des Oiseaux, accueillent des oiseaux dès le printemps.

Des arbres fruitiers ont été plantés pour créer un verger conservatoire.



L'objectif est de sensibiliser le public à la conservation des anciennes variétés pour garder une grande diversité.

L'année 2017 a été riche en animations, avec beaucoup de demandes de la part des scolaires et des associations. La participation de l'Entente au festival de l'oiseau, en

partenariat avec la LPO, le 12 avril a affiché complet. Quatre groupes scolaires allant du CE1 au lycée, ont effectué des visites pour aborder différents thèmes : la faune et la flore, la gestion du site, le cycle de l'eau...

Au total, en 2017, la réserve de l'Ois'eau a accueilli 311 personnes.



Participants au festival de l'oiseau

La réserve écologique de l'Ois'eau de Pont-Sainte-Maxence

Inaugurée fin 2009, la réserve écologique est composée de quatre étangs utilisés dans l'aménagement du site d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie. Il s'agit d'anciennes gravières de 93 hectares situées sur la commune de Pont-Sainte-Maxence. Après l'arrêt des activités d'exploitation, ce site est devenu un lieu privilégié pour l'accueil des oiseaux migrateurs. Des travaux ont été réalisés pour favoriser la nidification

d'espèces, telles le Martin Pêcheur d'Europe, le Petit Gravelot et la Sterne Pierregarin. Plus de 130 espèces différentes ont été observées, ce qui témoigne d'une forte diversité ornithologique. Elle abrite également de nombreuses espèces protégées (orchidées, oiseaux, libellules...).

Le public peut découvrir les richesses de ce site en progressant le long de la piste cyclable (Trans'Oise). Des observatoires, ainsi que divers panneaux explicatifs permettent de mieux cerner la biodiversité environnante. Un parcours pédagogique a également été aménagé et des visites gratuites y sont régulièrement programmées, à destination du grand public ou des scolaires. Les thématiques sont aussi variées que les insectes, la faune, la flore, la gestion du site, le cycle de l'eau...

Ça s'est passé en 2017...

La jeunesse a envahi la réserve de l'Ois'eau, mardi 17 et mercredi 18 octobre !

164 élèves de 4^e ont été reçus par trois agents de l'Entente Oise-Aisne et sensibilisés au risque d'inondation. Scolarisés à l'institution Saint-Joseph du Moncel de Pont-Sainte-Maxence, les collégiens étaient accompagnés de 6 professeurs et de 5 parents. Plusieurs points ont pu être abordés parmi lesquels les types de crue, les facteurs aggravants ou encore les dispositifs de prévention.

Les questions des élèves étaient nombreuses, parfois drôles ou insolites, parfois plus sérieuses : « si un jour, il y a une inondation, on n'aura pas cours ? Est-ce qu'on peut se cacher dans la cave en cas d'inondation ? Comment fait-on si on n'a pas d'étage ? »

« Cette visite est très adaptée car on a commencé à étudier les différents types d'inondations, expliquait Mme Gumez, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre. A leurs âges, ils ne se rendent pas compte des risques, ils ne

connaissent pas les moyens de prévention, pour eux, l'inondation se résume au débordement d'une baignoire. »



Collégiens, en visite à la réserve

Programme d'actions contre le ruissellement à Chevrières

La commune de Chevrières a connu un épisode pluvieux violent le 12 mai 2017. Des ruissellements en provenance des terres agricoles ont généré des coulées de boue, bouchant les fossés, dégradant les réseaux routiers et d'assainissement, et causant des dommages dans certaines propriétés. Un arrêté de déclaration de catastrophe naturelle a été émis en juillet 2017. La situation n'est pas

nouvelle, la commune a déjà connu de tels épisodes par le passé ; le dernier remonte à 2013. Le maire de la commune a convoqué une réunion avec le Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA) et l'Entente Oise-Aisne afin d'étudier des solutions pour limiter l'impact des épisodes de ruissellement à l'avenir. Le SMOA a déjà travaillé sur la problématique, en proposant un premier diagnostic

de la situation actuelle. Ce travail, couplé à des discussions avec les élus et les agriculteurs, ainsi qu'à plusieurs visites de terrain a permis d'identifier la position de trois axes de ruissellement principaux. L'Entente Oise-Aisne affinera la proposition d'actions qui s'orientera vers des aménagements d'hydrauliques douces couplés à des travaux de protection et / ou d'adaptation du bâti.

La participation à la révision du SAGE et les contrats globaux pour l'eau

L'Entente Oise-Aisne a participé aux différentes étapes de la révision du SAGE Oise Aronde durant l'année 2017 :

- Les comités de pilotage de priorisation des actions, concernant les enjeux : gestion du risque inondation, état quantitatif de

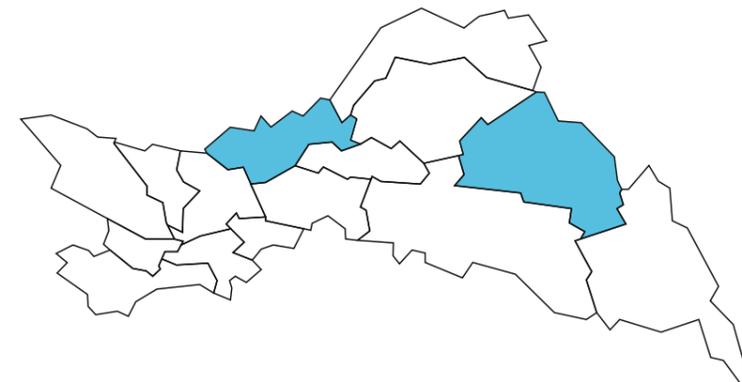
- la ressource en eau, et milieux humides et aquatiques
- Le comité de pilotage du Contrat Global Oise Aronde (avec l'Agence de l'Eau)
- Le comité de rédaction concernant l'enjeu risque, dans le cadre de la phase de rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion

Durable (PAGD) et du règlement du SAGE. Des échanges avec le Syndicat Mixte Oise Aronde ont également eu lieu afin de faire coïncider le périmètre du SAGE Oise Moyenne, dont l'émergence est portée par l'Entente, avec celui du SAGE Oise Aronde voisin, déjà existant.

Oise moyenne et Aisne moyenne

Les travaux sur les rivières Oise et Aisne domaniales non navigables

Le bassin de l'Oise compte 250 km de rivières domaniales non navigables (DNN). L'Entente porte des actions de gestion du milieu aquatique (gestion des embâcles, restauration de la ripisylve, gestion des plantes exotiques envahissantes, création de frayères...) sur ces tronçons de l'Oise et de l'Aisne par convention avec l'Etat qui en est le propriétaire.



En 2017, l'Entente Oise-Aisne a notamment mené des travaux d'enlèvement d'embâcles* préjudiciables sur plusieurs communes (hormis sur celles gérées par le SIGMAA) :

Sur l'UH de l'Oise Moyenne à :

- Condren (60)
- Brétigny (60)
- Sempigny (60)
- Bailly (60)

Sur l'UH de l'Aisne Moyenne à :

- Brecy-Brières (08)
- Vouziers (08)
- Attigny (08)
- Ambly-Fleury (08)
- Château-Porcien (08)

Sur l'UH de l'Oise Moyenne à :

- Condren (60)
- Brétigny (60)
- Sempigny (60)
- Bailly (60)

A partir de la mise en place de la compétence GEMAPI, et par souci d'efficacité, l'Etat a demandé à l'Entente d'être maître d'ouvrage délégué des travaux de gestion sélective d'embâcles, lui proposant un financement à 100 %. L'Entente

a délibéré favorablement le 6 décembre 2017 pour la seule année 2018 ; la convention est en cours de signature. Enfin, en 2017, l'Entente a entrepris les haies plantées en 2016 à Guiscard, Quesmy et Aizelles. Elle a également programmé les futures plantations de haies à Guiscard et Muirancourt.

*accumulation de bois, d'objets divers et de végétaux



Enlèvement d'embâcles

Oise moyenne et Aisne moyenne

Ça s'est passé en 2017...

Journée d'arrachage de la lindernie fausse-gratiolle

Une journée d'arrachage de la lindernie fausse-gratiolle était organisée sur plusieurs dizaines de mètres carrés de la frayère du Bois Barbet à Tergnier (02), mardi 10 octobre.

Une dizaine de personnes de l'Entente Oise-Aisne, de Naturagora et de la Fédération départementale de pêche de l'Aisne, ont participé à son arrachage. Cette espèce exotique envahissante se trouve dans la frayère depuis plus d'un an. Il était essentiel de l'enlever avant qu'elle ne libère ses graines en

novembre. L'espèce a déjà produit et disséminé des semences au voisinage direct de la rivière Oise. L'extension, à partir de ce site, pourrait s'avérer rapidement très problématique.

En France, la lindernie fausse-gratiolle a colonisé le bassin de la Loire et ses principaux affluents, elle est également connue dans le centre et le Sud-Ouest de la France mais aussi dans l'arc méditerranéen.



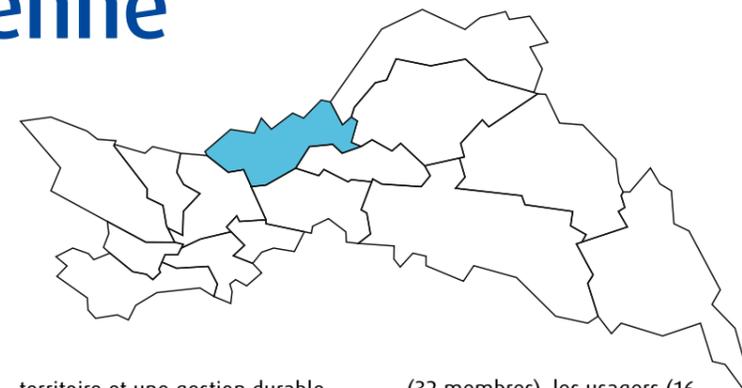
Arrachage de lindernie, le 10 octobre 2017



Lindernie fausse gratiolle

Oise Moyenne

SAGE Oise Moyenne



Conscients qu'une gestion concertée est nécessaire dans le domaine de l'eau, les Pays de Sources et Vallées (60) et le Syndicat mixte du Pays Chaunois (02) ont souhaité lancer une démarche d'élaboration commune de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur l'unité hydrographique dite « Oise Moyenne ». Cette unité correspond à leur territoire et est identifiée par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie comme un des périmètres « SAGEable » prioritaire.

Le SAGE a pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Document de planification, il permet de mutualiser les efforts et les moyens afin d'impulser des projets utiles et des actions propres au territoire en conciliant le développement économique, l'aménagement du

territoire et une gestion durable de la ressource en eau. C'est aussi le premier outil à mobiliser pour l'adaptation au changement climatique.

En l'absence de structure porteuse, l'EPTB Oise-Aisne a été sollicitée en 2016 pour piloter la phase d'émergence, première étape de l'élaboration de ce SAGE. Après concertation, le périmètre du SAGE, a été validé par arrêté inter-préfectoral (départements de l'Oise et de l'Aisne), le 24 avril 2017. Un arrêté modificatif a été pris le 16 octobre 2017 pour que le périmètre coïncide avec celui du SAGE Oise-Aronde révisé.

L'arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui est l'assemblée délibérante, sera pris prochainement. Elle sera composée de 52 membres répartis suivant 3 collèges : les collectivités

(32 membres), les usagers (16 membres) et l'Etat (11 membres). Ainsi, l'accompagnement de l'Entente a permis d'amorcer la démarche tandis qu'une étude de gouvernance, sur le même périmètre, accompagnait les EPCI dans leur souhait de structuration, tant pour la compétence GEMAPI que pour le portage du SAGE. Une fois rassemblée, la CLE aura à choisir une structure porteuse de la démarche qui assurera l'animation ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études du SAGE et éventuellement des futurs travaux.

Les enjeux de ce SAGE sont les suivants :

- préserver la ressource en eau (aspects quantitatif et qualitatif)
- gérer les risques
- préserver les milieux
- gérer la gouvernance

Programme d'actions contre le ruissellement à Mondescourt

La commune de Mondescourt a connu des épisodes d'inondation violents par débordement du Ru de Grandru. Jusqu'à 22 maisons peuvent subir des entrées d'eau. Plusieurs difficultés sont mises en cause : des zones de ruissellement, des sections de cours d'eau busés ou encore un ouvrage limitant sous la route départementale 1032.

Le SIVOM VEO, syndicat compétent en assainissement et en gestion des cours d'eau, a contacté l'Entente Oise-Aisne pour trouver des solutions afin de réduire la vulnérabilité des riverains face à ce risque. Une

visite de terrain a été planifiée avec des représentants du SIVOM VEO et de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais. Des relevés de terrains ont été effectués au mois d'août, afin d'explorer des possibilités d'aménagements en amont et sur les coteaux. Des discussions sont en cours avec les partenaires concernés (communautés de Communes du Pays Noyonnais et Conseil départemental de l'Oise).

Le PAPI Verse

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations de la Verse lancé en 2013 suite aux événements exceptionnels de juin 2007, s'appuie sur une étude globale de lutte contre les inondations et de renaturation des cours d'eau, réalisée en 2012, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal du bassin de la Verse (SIAE Verse). Les actions développées ci-dessous sont portées par différents maîtres d'ouvrages (Etat, communes, Entente Oise-Aisne, SIAE Verse...) et s'inscrivent dans les 7 axes composant le PAPI. L'Entente Oise-Aisne est animateur de ce programme.

Axe 0 : animation

En 2017, deux réunions publiques d'information se sont déroulées le 26 juin à Muirancourt et le 6 juillet, à Noyon. Les thématiques principalement abordées ont été les ouvrages de régulation des crues, la mise en place de protections individuelles pour les habitations du quartier Saint-Blaise de Noyon et la réouverture de la Verse dans sa traversée de Guiscard.

Afin d'assurer aux habitants du bassin de la Verse une information sur l'avancement des différentes actions, des lettres ont été distribuées en boîtes aux lettres aux mois de mars et octobre. Les sujets traités concernaient les travaux de réouverture de la Verse à Guiscard, les sensibilisations aux inondations, et le système d'alerte aux crues rapides.



Réunion de Muirancourt, le 26-06-17

Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

La totalité des repères de crues prévus au PAPI Verse a été posée à Muirancourt, Noyon et Guiscard.

DICRIM

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais a entamé les démarches pour aider les communes à la réalisation de documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM). Le DICRIM de la commune de Sempigny est terminé.

Communication

Trois kakémonos ont été édités en début d'année 2017. Ils serviront de supports pour les futures interventions de l'Entente concernant les inondations et les réflexes à adopter en cas de crues. Ils s'intitulent « le risque inondation », « comment s'organiser chez soi pour anticiper une inondation rapide ? » et « inondations rapides : adoptez les bons réflexes avant, pendant et après... »

Afin de sensibiliser les plus jeunes au risque d'inondation, 25 interventions ont été réalisées dans les écoles du bassin de la Verse, entre avril 2017 et avril 2018, avec le concours du centre d'intervention des sapeurs-pompiers de Noyon. Les enfants terminent la séance en participant à un jeu de l'oie « spécial inondations », intitulé « Crue et d'eau », créé par l'Entente Oise-Aisne.



Intervention à Crisolles, le 23-05-17

Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

Système d'alerte

Un système d'alerte aux crues rapides à destination de la population a été mis en place fin décembre 2017 sur le bassin versant de la Verse. Ce système permet, par le biais de SMS et de messages vocaux préenregistrés, de prévenir les habitants de l'arrivée imminente d'une inondation afin qu'ils puissent s'organiser pour faire face au phénomène. Le système d'alerte se base sur deux

pluviomètres. Une information a été réalisée par les communes afin de récupérer les contacts téléphoniques de la population intéressée. 77 personnes se sont inscrites depuis sa mise en place.

Axe 3 : alerte et gestion de crise

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais accompagne actuellement plusieurs communes à la réalisation de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS), tout en travaillant en parallèle à l'établissement d'un plan intercommunal de sauvegarde.

Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

L'enquête publique du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la Verse s'est déroulée du 9 janvier au 11 février 2017. L'arrêté préfectoral a été signé en septembre 2017.

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

5 diagnostics ont été réalisés dans une école, un gymnase et trois habitations de Guiscard. L'analyse du risque d'inondation sur ces bâtiments a permis la préconisation de travaux d'aménagements dans le but de réduire le dommage.

Axe 6 : ralentissement des écoulements Ouvrages d'écrêtement des crues

Trois ouvrages sont en projet sur les sites de Muirancourt, Berlancourt et Beaugies-sous-Bois afin de réguler les crues de la Verse. Ils sont composés de barrage en terre avec une ouverture fixe sur la rivière qui limite l'écoulement en crue. Les eaux sont alors stockées temporairement derrière ces ouvrages dans la zone dite de sur-inondation.

Le diagnostic archéologique, prescrit par le Préfet des Hauts-de-France (DRAC), a été réalisé par le service archéologique du département de l'Oise. Aucune fouille archéologique supplémentaire ne s'est avérée nécessaire.

Les services de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques de l'Etat ont rendu un avis très réservé au projet de Muirancourt. En effet, la présence importante de tourbe sous l'emprise de l'ouvrage le rend instable. L'Etat demande des compléments d'études pour

autoriser la construction de l'ouvrage et assurer la sécurité des populations situées en aval. En parallèle, une alternative à l'ouvrage de Muirancourt sera étudiée afin d'identifier si les ouvrages de Beaugies-sous-Bois et de Berlancourt suffisent, sans modifications majeurs, à compenser le débit induit par la prochaine réouverture de la Verse dans Guiscard. L'étude permettra également d'identifier d'éventuels travaux complémentaires pour l'atténuation des crues sur Muirancourt et Noyon.

L'étude d'impact environnemental a été présentée aux acteurs en mai. Elle a notamment mis en avant la présence d'un alignement de saules têtards et d'une espèce protégée, le lézard des murailles, dans les zones de sur-inondation des ouvrages de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt.

Les discussions se poursuivent avec la profession agricole pour limiter les impacts sur les activités et établir un protocole d'indemnisation pour les terrains qui seront sur-inondés à chaque mise en fonctionnement des ouvrages.



Démarrage du diagnostic archéologique, le 27 février

Réouverture de la Verse

Une entreprise a été retenue pour les travaux de réouverture de la Verse de Guiscard et l'Agence de l'Eau Seine Normandie a validé son financement en décembre. Aussi, les travaux devraient-ils débuter à l'été 2018 et durer de 18 à 24 mois. Ils permettront de réduire les crues et de restaurer écologiquement le

Le PAPI Verse

cours d'eau de la Verse. Au préalable à la réouverture de la Verse, des travaux seront réalisés sur les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) qui traversent le centre-ville.

Remise en fond de vallée

Des essais géotechniques ont permis de donner des précisions sur les fondations des ponts qui traversent le cours d'eau. Les travaux visent à réaménager la Verse en aval de Guiscard, grâce à la création de méandres et à la revégétalisation des berges. L'un des bras de la Verse, qui longe actuellement de manière rectiligne une route départementale, sera redirigé dans le fond de la vallée où coule déjà le second bras de la Verse.

Aménagement des affluents de la Verse

Le scénario envisagé après concertation avec les riverains consiste en la création d'un chenal sec en parallèle du ru de la Fontaine Caboché de Muirancourt. Après analyse, il apparaît que ce scénario n'est pas pertinent économiquement. Aussi, les riverains touchés par les débordements du ru se sont vus proposer la mise en place de protections rapprochées à l'échelle de leurs habitations (batardeaux, muret de protection...).

Les débordements du ru de Fréniches ont occasionné des dégâts dans un hameau de Guiscard en 2007. Le projet d'aménagement s'est orienté, après discussion avec les riverains, vers le redimensionnement d'ouvrages de franchissement. Un dossier de déclaration Loi sur l'eau a été déposé auprès des services de la préfecture. Le SIAE Verse initialement désigné comme maître d'ouvrage de cette action a fait savoir que ses statuts ne lui permettent pas de porter la maîtrise d'ouvrage de travaux sur des parties busées et pontées. Aussi, il a été proposé que l'Entente Oise-Aisne prenne la maîtrise d'ouvrage de cette action.

Reprise du busage « phi2000 » à Noyon

La rivière Verse se scinde en deux à l'entrée de Noyon : une partie des eaux s'écoule dans le lit naturel et une partie dans une conduite appelée « phi 2000 », principalement utilisée lors des crues. Afin de faciliter les écoulements de la Verse à l'entrée de Noyon, les seuils d'entrée de la rivière souterraine (phi 2000) vont être rehaussés par la commune de Noyon.

Protections des berges de Sempigny

Les travaux de reprise des berges de Sempigny se sont achevés en novembre 2017. Des gabions (grosses

pierres) ont été posés pour conforter les berges ; des plantes hélophytes (semi-aquatiques) et des arbustes ornementaux ont été plantés. Les méandres de la rivière ont été adoucis pour favoriser un meilleur écoulement.



Gestion du ruissellement

L'Entente a entretenu les haies plantées en 2016 à Guiscard et Quesmy. Elle a également programmé les futurs aménagements d'hydraulique douce (haies et fascines) à Guiscard et Muirancourt. Des conventions sont signées avec les propriétaires et exploitants qui acceptent la présence de ces aménagements pour limiter les coulées de boue.

Axe 7 : protections rapprochées du quartier Saint-Blaise

Un muret d'environ 50 cm de hauteur est prévu pour protéger les habitations du quartier Saint-Blaise de Noyon. Les conventions entre la commune et les riverains ont été signées. Elles permettent de fixer les modalités de construction et d'entretien de ce muret. Une autorisation préfectorale sera nécessaire au titre de la Loi sur l'eau ainsi qu'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) préalablement aux travaux, envisagés pour 2018.

Ça s'est passé en 2017...

Le comité de pilotage annuel du PAPI Verse s'est déroulé vendredi 13 janvier, à Noyon, en présence des élus, financeurs et partenaires.

Étaient notamment présents : Ghyslain Chatel, sous-préfet de Compiègne, Éric de Valroger, 1er vice-président de l'Entente Oise-Aisne, Patrick Deguise, maire de Noyon et président de la communauté de communes du Pays Noyonnais et Jean-Luc Poette, Président du SIAE Verse.

L'animatrice du PAPI Verse au sein de l'Entente a présenté l'avancement des actions du PAPI.

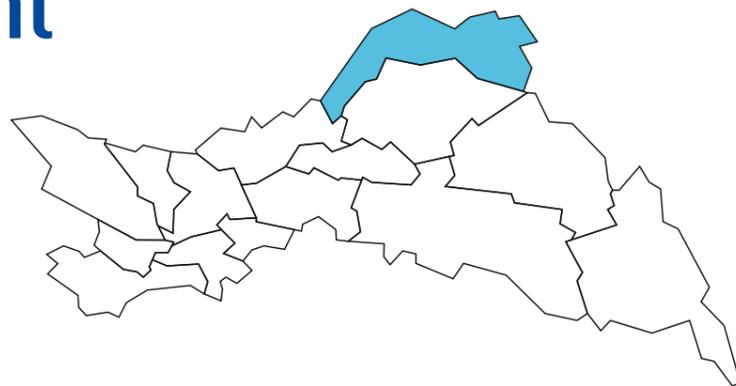
Un représentant de la société Examo, a fait un point sur les diagnostics de vulnérabilité des habitations, établissements publics, écoles et activités économiques qui ont été réalisés depuis 2015. Ceux-ci permettent de conseiller des travaux d'adaptation des bâtiments aux crues. Les nouveaux DICRIM et PCS de Guiscard ont été présentés ainsi qu'un retour d'expérience sur l'exercice de gestion de crise mis en place sur la commune pour tester ces nouveaux outils.



Ghyslain Chatel, sous-préfet de Compiègne, Eric de Valroger, 1er vice-président de l'Entente Oise-Aisne, Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente Oise-Aisne et Jean-Luc Poette, président du SIAE Verse, lors du COPIL PAPI Verse du 13 janvier 2017.

Oise amont

En 2017, l'Entente a participé à une pêche électrique dans la rivière Gland, pour le suivi génétique des populations piscicoles. Cette pêche avait lieu dans le cadre du suivi des travaux de dérasements de seuils à Hirson.



Etude de danger de protections de Guise

Lors de la crue de janvier 2011, le système de protection de la ville de Guise avait été mis à rude épreuve et l'idée d'une étude de

diagnostic, portée par la Syndicat du bassin de l'Oise amont (SIABOA) compétent, avait débouché sur un programme étendu à l'ensemble des prescriptions d'une étude de danger en perspective d'un futur classement. Cette étude, réalisée par le cabinet Safège, a identifié plusieurs pathologies qui devront donner lieu à des travaux de confortement. Par ailleurs, l'identification du niveau de protection (quelle rareté d'événement) est sujet à discussion et pourra être précisé une fois le modèle de simulation des crues

calé. L'Entente a proposé que le système d'endiguement soit ajusté en complémentarité avec les niveaux de crue restitués par son ouvrage de Proisy, qui fixe un débit constant sur une large gamme de crues. Les conclusions de cette étude sont attendues vers la mi 2018. Il appartiendra ensuite à la collectivité compétente de s'orienter, si elle le souhaite, vers le classement de ces digues, sachant qu'une partie du linéaire est privé (caractère facultatif du classement).

Hirson et Saint-Michel

Après avoir examiné des pistes de travaux pour faciliter les écoulements dans la traversée d'Hirson, l'Entente s'est mise en pause sur ce dossier complémentaire du projet de barrage de Saint-Michel. En effet l'Entente interdépartementale n'intervenait sur ce dossier qu'au titre des départements qui, de par la Loi, disposent des deux années 2018 et 2019 pour conclure les actions en cours et élaborer des conventions de transfert.

Le Syndicat du bassin de l'Oise amont (SIABOA) ayant par ailleurs pris la compétence GEMAPI par anticipation sur tout le bassin, l'Entente ne sera plus légitime à intervenir au-delà de 2019.

Au vu de la complexité des études et des procédures administratives à conduire, il est évident que ce calendrier ne permet pas d'aller au bout de sorte que l'Entente attend une clarification des répartitions de compétences entre les acteurs. Seul le porteur de la compétence de prévention des inondations a une légitimité à agir. L'année 2018 devrait permettre de convenir de la nouvelle gouvernance post-GEMAPI et conduire à des révisions de statuts et des transferts de compétence.

Les Seuils Pasteur et Moulin-Vert

Situé en plein cœur de la ville d'Hirson (02), le seuil* Pasteur est un ouvrage vétuste, aujourd'hui sans usage. La présence de ce seuil en travers du lit mineur du cours d'eau aggrave les conséquences des inondations sur les habitations et les activités. Les obligations de continuité écologique et sédimentaire obligent son propriétaire, la commune d'Hirson, à l'effacer.

Outre un bénéfice écologique (meilleure circulation des poissons, bon déroulement du transport des sédiments, restauration des habitats aquatiques), ce projet présente un intérêt hydraulique en augmentant la capacité d'écoulement du Gland dans la traversée d'Hirson.

L'Entente Oise-Aisne a pris la maîtrise d'ouvrage de cette opération d'envergure. Après les enquêtes publiques, le Préfet de l'Aisne a pris un arrêté autorisant les travaux le 22 novembre 2017. La prochaine étape consiste en des reconnaissances archéologiques préventives sur les berges pour s'assurer que les travaux envisagés ne porteront pas atteinte à un patrimoine

historique enfoui. L'INRAP a été désigné fin 2016 pour mener ce diagnostic archéologique mais n'a toujours pas fourni de calendrier d'intervention.

Outre la suppression des seuils Pasteur et Moulin vert, un travail ambitieux de réaménagement des berges du Gland est rendu nécessaire pour assurer la stabilité des abords. Des diagnostics des constructions riveraines seront réalisés avant travaux pour apporter toute garantie aux propriétaires et aux habitants.

Le montant estimatif des travaux est de 2 600 000 € TTC, financés à 100% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie via le 10^e programme.

Par ailleurs, en 2017, l'Entente a participé à une pêche électrique dans la rivière Gland, pour le suivi génétique des populations piscicoles. Cette pêche avait lieu dans le cadre du suivi des travaux de dérasements des seuils.

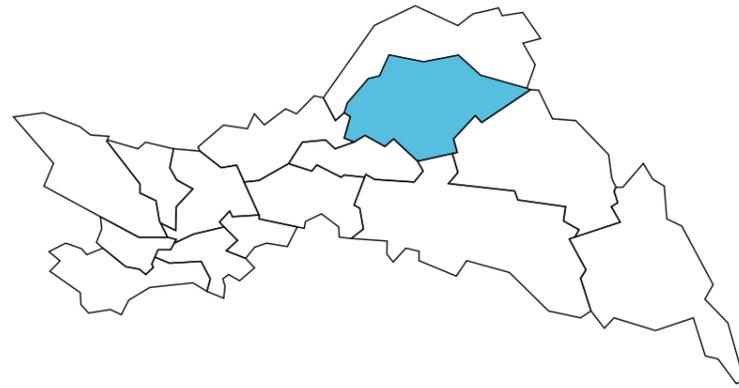
* Petits ouvrages déversant prenant la forme de chutes d'eau, utilisés pour créer une force hydro-motrice



Le seuil Pasteur à Hirson

Serre

L'ouvrage de Montigny-sous-Marle



Cet ouvrage bénéficiera directement à 14 communes en aval de Marle et apportera également un gain en cas d'inondation des communes du TRI Chauny-Tergnier-La Fère.

Les terrains d'emprise ont été acquis à l'amiable. L'Entente a signé une convention avec la SAFER afin d'être en mesure de proposer des terrains en échange aux exploitants agricoles concernés par le projet. Celui-ci est financé par les régions Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, l'Etat et le FEDER (Europe).

Une analyse coût-bénéfice a été produite et a démontré l'intérêt économique du projet.

Avant le démarrage des travaux, des fouilles archéologiques ont été réalisées de mai à septembre 2017 par le service d'archéologie préventive du Conseil départemental de l'Aisne.

Les travaux qui consistent à construire une digue en terre de 5 mètres de hauteur au maximum et de 600 mètres de long, un système de vannage sur la

Serre et un déversoir de sécurité débuteront en mai 2018 pour une durée estimée à 18 mois. Des travaux complémentaires telles que la protection de la ferme de Dormicourt, située en bordure de la zone de sur-inondation, ou encore la réfection de chemins accompagneront la construction de l'ouvrage.

Ce projet est cofinancé par le fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 10 %.

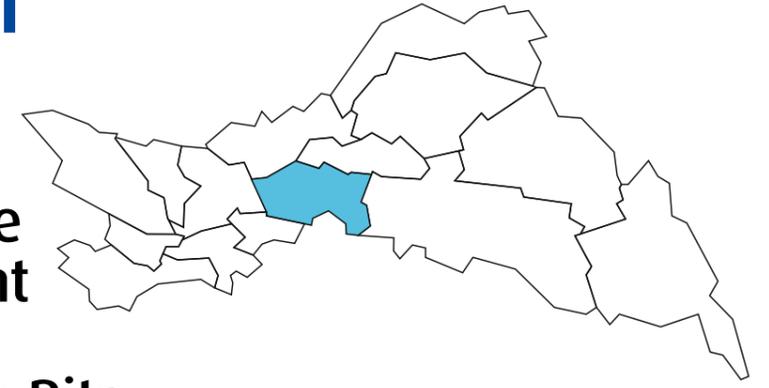


Montigny-sous-Marle, lors de la crue de 1993



Aisne aval

Programme d'actions contre le ruissellement à Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry



Suite aux orages violents qu'ont connu les communes de Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry en 2016 et 2017, une démarche a été initiée avec les maires des deux communes pour limiter les coulées de boues en provenance des deux thalwegs (ligne d'intersection des deux pentes latérales d'une vallée) principaux.

Concernant le thalweg terminant dans le centre-bourg de Bitry, les négociations avec le propriétaire/exploitant ont pu aboutir rapidement à la signature d'une convention. Il a été choisi de demander une Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation d'une haie sur billon en amont des zones forestières de forte pente. L'objectif est de ralentir et filtrer les écoulements afin de limiter les coulées de boue dans le village et l'apport de particules fines au cours d'eau. L'enquête publique s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur. L'arrêté d'autorisation est attendu début 2018 après le passage du projet en Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Le thalweg le plus au nord, impactant les deux communes à la fois, fait l'objet de concertation auprès des exploitants et propriétaires concernés pour évaluer les possibilités d'aménagement permettant de freiner les écoulements sur les plateaux.



Programme d'actions contre le ruissellement à Chelles

La commune de Chelles est marquée par une vulnérabilité importante au risque de ruissellement, avec des orages ayant généré des dégâts en juin 1985, mai 1986, septembre et décembre 1999 et juin 2007. La commune a été touchée depuis par des événements orageux de fin de printemps, notamment en 2016.

Le président de la Communauté de communes des Lisières d'Oise a contacté l'Entente Oise-Aisne pour

présenter la problématique existante sur ce territoire.

L'Entente a alors procédé à une analyse afin d'identifier la position des thalwegs les plus problématiques et commencer à identifier les potentialités d'aménagement dans les ravines. Un premier diagnostic des habitations touchées par les coulées de boue a également permis d'affiner la connaissance des enjeux ainsi que les propositions de protection de l'habitat.

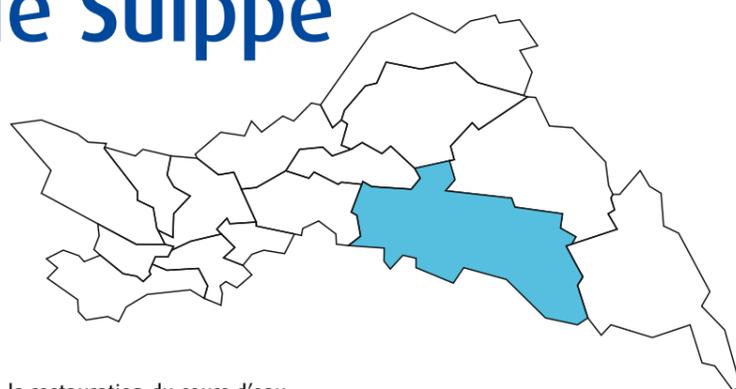
Aisne Vesle Suippe

Aizelles est une commune de l'Aisne fréquemment touchée par des coulées de boues.

Le bassin versant du ru de Fayau est un site pilote pour un plan d'actions qui combine des aménagements d'hydraulique douce, deux ouvrages de rétention et de la renaturation de cours d'eau.

L'ouvrage de rétention fait l'objet d'études complémentaires au vu du sous-sol qui n'est pas favorable à sa stabilité.

L'Entente poursuit l'entretien des aménagements d'hydrauliques douces installés en amont du village pour limiter les coulées de boue. Les travaux dans la partie urbaine qui visent à limiter les débordements sont prévus en 2018. L'enquête publique s'est conclue par un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en août 2017. Les travaux d'agrandissement du gabarit du lit participent à la réduction de l'aléa inondation et à



la restauration du cours d'eau. Une analyse coût-bénéfice a démontré l'intérêt économique du projet.

En aval du village, une renaturation avec reméandrage du cours d'eau a été étudiée. Plusieurs propriétaires et exploitants concernés par l'aménagement dans cette zone agricole ont émis des réserves en raison de la perte de surface engendrée par ces travaux. La concertation n'a pas permis d'aboutir à un consensus à ce stade.

Les études ont été financées par la Région Hauts-de-France et l'Agence de l'eau. Suite à la modification du programme de travaux, ces derniers seront potentiellement co-financés par la Région Hauts-de-France, le FEDER régional et la commune.

À Saint-Thomas, une zone tampon des eaux de ruissellement pourrait être aménagée sous réserve de maîtrise foncière.

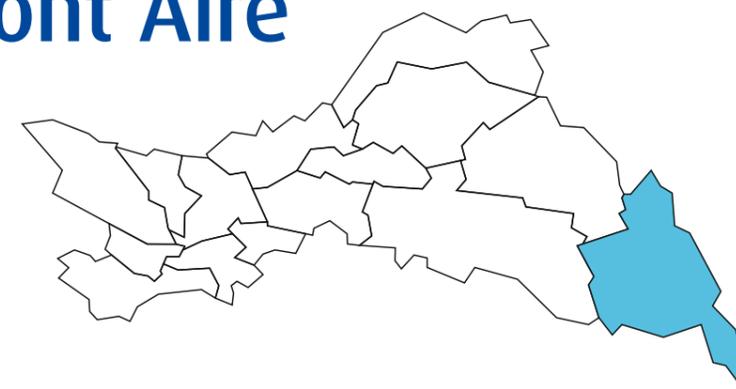
La gestion de la bande enherbée a nécessité deux interventions en 2017. Les ouvrages de gestion du ruissellement gérés par l'Entente Oise-Aisne sur Aizelles et la Verse n'ont pas fait l'objet d'entretien particulier. L'hiver étant une période de repos pour la végétation, aucune taille n'a été effectuée sur les haies.



Haies d'Haizelles

Aisne amont Aire

Diagnostic des risques d'inondation et ruissellement



La partie meusienne du bassin de l'Aire et de ses affluents contient certains pôles urbains vulnérables aux risques d'inondations et/ou ruissellement. Actuellement, la DDT Meuse réalise une étude hydromorphologique (étude scientifique des reliefs et des processus qui les façonnent) sur ce bassin versant, en vue de l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI).

La Chambre d'Agriculture de la Meuse réalise quant à elle, une étude générale du risque ruissellement sur l'ensemble des communes du département.

L'Entente conduit un diagnostic des risques d'inondation et ruissellement sur ces territoires, en s'appuyant sur les travaux de la DDT et de la Chambre d'agriculture. Le résultat de ce diagnostic, permettra notamment de fournir des pistes d'aménagements pour diminuer la vulnérabilité de ces territoires.

Lavoye

La commune de Lavoye (55) fait actuellement l'objet d'un réaménagement foncier. A ce titre, l'Entente Oise-Aisne a été sollicitée pour qu'un volet ruissellement soit pris en compte. Elle s'appuiera sur les résultats du diagnostic d'état initial, mené par un bureau d'études, pour identifier les potentialités d'aménagement de gestion du ruissellement. A ces fins, l'Entente participe à la concertation avec les acteurs locaux.



La Directive Cadre sur l'eau

Structures ayant bénéficié d'une décision d'aide en 2017

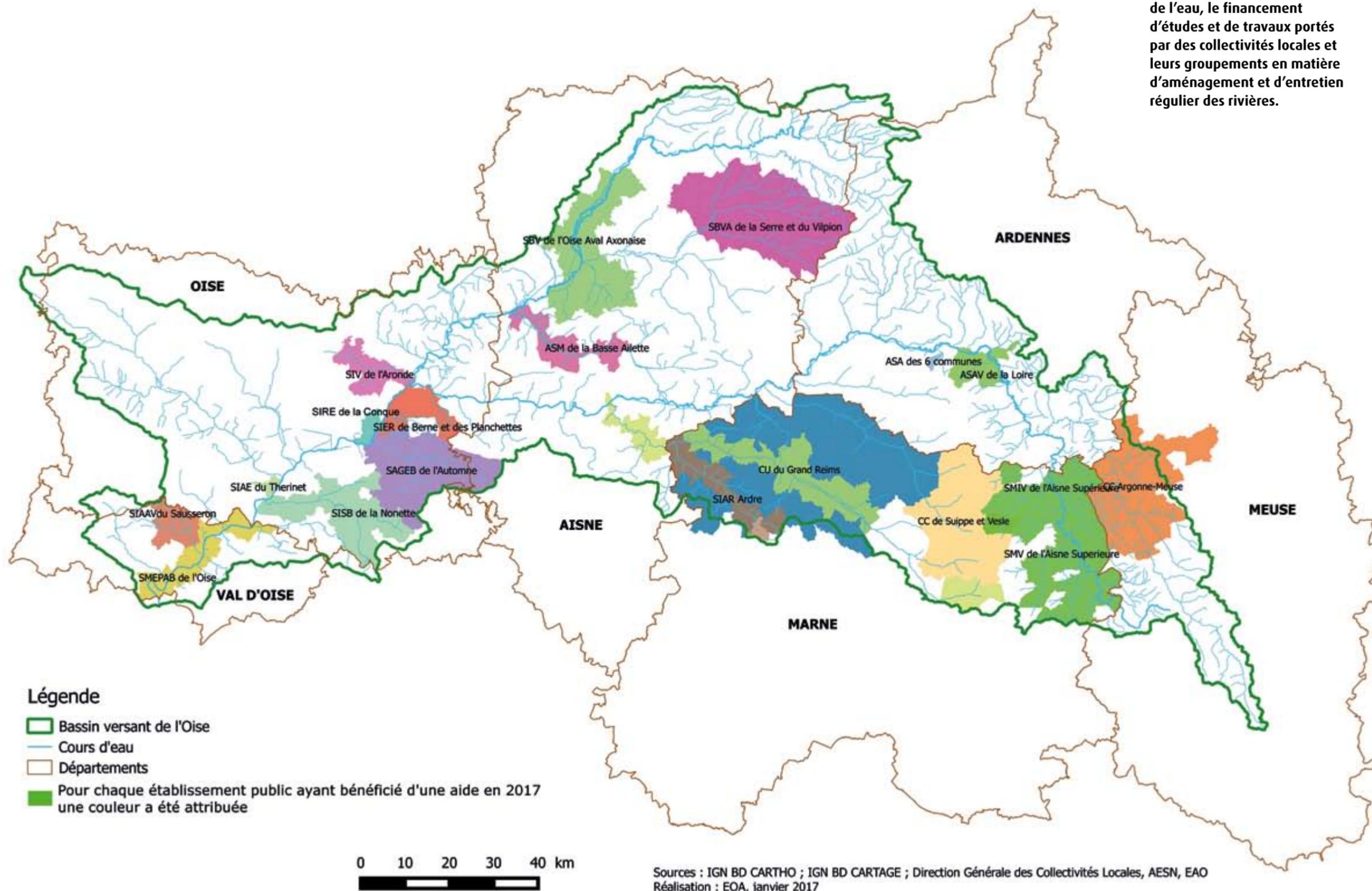
Les aides aux collectivités

L'Entente Oise-Aisne assure, conjointement avec l'Agence de l'eau, le financement d'études et de travaux portés par des collectivités locales et leurs groupements en matière d'aménagement et d'entretien régulier des rivières.

La mise en place de la compétence GEMAPI implique que les participations des Conseils départementaux aient vocation à s'éteindre à terme. L'Entente ne sera plus en mesure de financer des travaux relevant de compétences qui ne lui auront pas été transférées, telles que la « gestion des milieux aquatiques (GEMA) ».

Les aides financières de l'Entente bénéficient aux collectivités, principalement aux syndicats de rivières, pour des études et des travaux de restauration des cours d'eau, d'entretien (abattage d'arbres, retrait d'embâcles) et de lutte contre les inondations.

En 2017, 19 collectivités ont bénéficié de ces aides pour des actions d'entretien et la commune de Librecy (08) a bénéficié d'un financement pour un projet de lutte contre les inondations.



La Directive Cadre sur l'eau

Aides aux collectivités

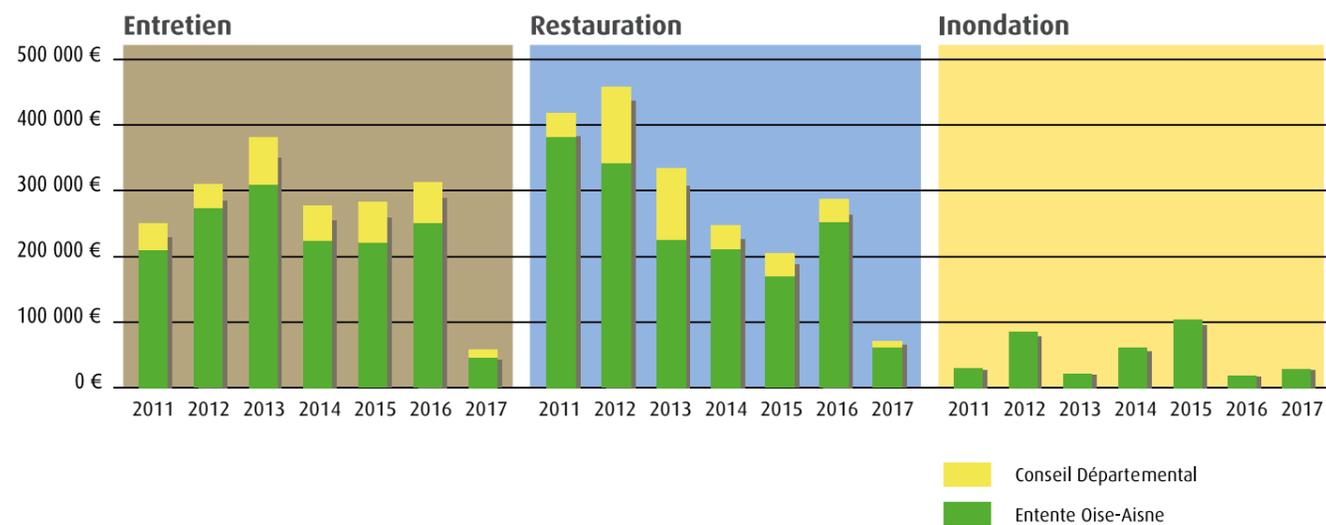
Nombre de dossiers passés en Comité technique

Année	Restauration	Entretien	Inondation	Total
2011	27	26	12	65
2012	40	30	0	70
2013	23	27	3	53
2014	28	18	3	49
2015	6	21	4	31
2016	3	16	2	21
2017	0	20	1	21

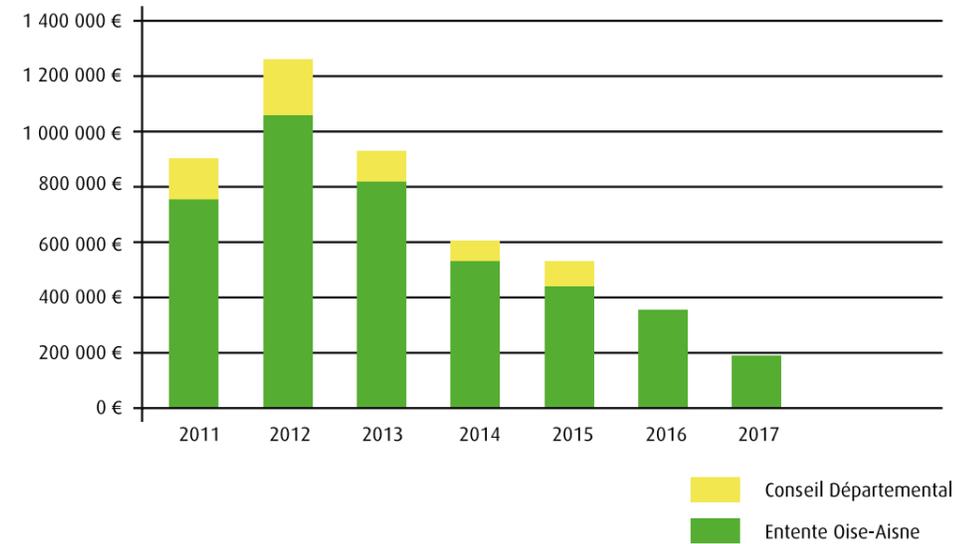
Nombre de subventions accordées

Année	Restauration	Entretien	Total
2011	27	26	53
2012	40	30	70
2013	23	27	50
2014	28	18	46
2015	6	21	27
2016	3	16	19
2017	0	20	20

Évolution des décaissements par année



Montant des aides pour les dossiers passés avec avis favorable du Comité technique



Evolution des décaissements Entretien et restauration (en Euros)

Année	Entente Oise-Aisne	Agence de l'eau	Conseil départementale de l'Aisne	Décaissement global
2001	644 955	722 350		1 367 305
2002	771 674	864 275		1 635 949
2003	1 099 987	1 319 984		2 419 971
2004	474 933	730 704		1 205 637
2005	583 706	927 565	30 122	1 541 392
2006	666 493	1 344 636	131 092	2 142 221
2007	571 286	1 295 030	231 301	2 097 617
2008	308 491	668 167	41 069	1 017 726
2009	590 418	951 898	186 497	1 728 813
2010	314 577	572 640	93 925	981 142
2011	598 269	754 582	76 953	1 429 805
2012	615 176	660 849	152 680	1 428 705
2013	538 515	51 102	112 218	701 835
2014	445 001		87 312	532 313
2015	394 923		97 171	492 094
2016	518 130		94 442	612 573
2017	112 378		14 234	126 613

Notre stratégie de bassin pour le risque d'inondation

Notre stratégie de bassin

Une stratégie d'implantation à l'échelle du bassin

La stratégie d'aménagement du bassin de l'Oise pour lutter contre les inondations a été adoptée par le Conseil d'administration en 2009. Elle vise à déphaser autant que possible les crues de l'Aisne et de l'Oise. Cet objectif n'est atteignable qu'en retenant provisoirement le volume d'eau des crues sur des espaces inhabités, en amont des zones dites « à enjeux » (urbanisées).

Sept sites d'implantation d'ouvrages d'écrêtement des crues, complémentaires les uns des autres, ont été identifiés sur le bassin versant. Deux ont fait l'objet de réalisations inaugurées en 2009 (Proisy et Longueil-Sainte-Marie, tous deux sur la rivière Oise).

Déoulant de la Directive inondation, les stratégies locales se concentrent sur les territoires à forts enjeux. Toutefois, la régulation des crues s'opère à l'échelle du bassin. Un comité de pilotage a donc été créé afin d'élaborer cette stratégie à l'échelle du bassin de l'Oise et traiter de la réduction de l'aléa au bénéfice des quatre TRI du bassin.

La stratégie d'aménagement de l'Entente Oise-Aisne se trouve ainsi confortée. En complément de l'implantation d'ouvrages, des actions plus localisées seront menées (aides aux collectivités, protections rapprochées, réduction de la vulnérabilité, aménagement des versants, lutte contre le ruissellement...).



L'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie

L'Entente poursuit l'entretien annuel du site : sélection de la ripisylve aux abords des fossés, vérification des buses permettant la vidange du site, fauche des digues et maintenance des vannes.

Les fossés relient l'Oise aux casiers de stockage. Ils sont utilisés pour la

vidange préventive, lorsqu'une crue est annoncée en amont. La vidange dure plusieurs jours. Puis, l'Oise en crue se déverse dans les casiers de stockage via ces mêmes fossés. Garantir leur bon fonctionnement participe ainsi à l'efficacité de l'aménagement.

Les certifications des ouvrages,

telles que les digues de ceinture des casiers, par un bureau d'études agréé ont lieu tous les trois ans ainsi qu'après chaque mise en fonctionnement du site. L'Entente réalise régulièrement des inspections et est en capacité d'identifier d'éventuelles dégradations et de faire procéder à des travaux adéquats.



Longueil-Sainte-Marie, lors de la crue de 1993



L'aménagement de Longueil-Sainte-Marie

L'aménagement de régulation des crues de Longueil-Sainte-Marie est composé de cinq sites de stockage indépendants. Il s'étend sur 3000 hectares répartis sur 8 communes et bénéficie à 54 communes de

l'Oise et du Val d'Oise. Il n'est pas conçu pour capter l'ensemble de la crue mais cibler le pic de crue afin de l'atténuer. Pour une crue cinquantennale, comme celle de 1995, la diminution des

hauteurs d'eau est estimée à 7 cm à Compiègne (60), 16 cm à Pont-Sainte-Maxence (60), 18 cm à Creil (60), 16 cm à Auvers-sur-Oise (95), 13 cm à Pontoise (95) et 2 cm à Jouy-le-Moutier (95).

Longueil II

Le site de Longueil-Sainte-Marie fait l'objet d'une étude d'orientation pour augmenter ses capacités de stockage. Un dispositif de pompage permettrait d'agir sur une plus large gamme de crues. Cet aménagement palliera aussi la diminution de la hauteur d'eau de l'Oise engendrée par les futurs travaux de MAGEO (Mise Au Gabarit Européen de l'Oise) portés par VNF.

Ce dernier participe financièrement à l'étude aux côtés de l'Etat, et des régions Hauts-de France et Grand Est.

Divers scénarios de dimensionnement de l'ouvrage sont à l'étude. Cette réflexion permettra de définir les meilleurs compromis (rehaussement de digues, stations de pompage...) et d'en déduire les capacités du futur site d'écrêtement.

Un approfondissement est également porté sur les moyens électriques et mécaniques nécessaires au bon fonctionnement du futur aménagement.

Les résultats de l'étude sont attendus pour mi-2018. Il est prévu d'inscrire les études de maîtrise d'œuvre, préalable aux autorisations administratives et à la phase travaux, dans le futur PAPI d'intention de la vallée de l'Oise.



L'ouvrage de Proisy

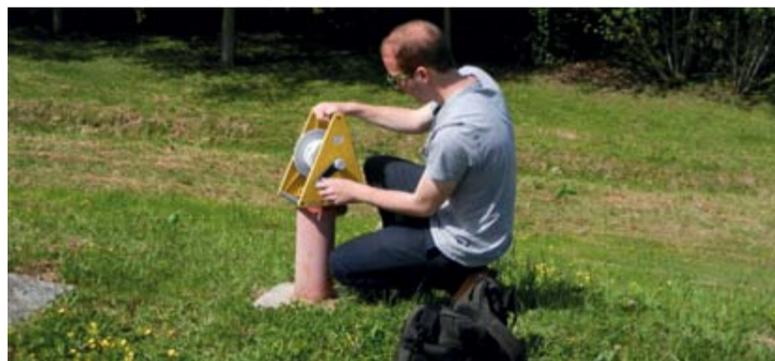
Le site n'a pas été activé en 2017, les niveaux d'eaux atteints par l'Oise n'étant pas assez conséquents. Le grand public peut suivre l'évolution de ces niveaux d'eau au droit de l'ouvrage sur le site Internet de l'Entente « oise-aisne.net ».

Chaque mois, l'Entente procède à une inspection du site pour s'assurer de son bon fonctionnement. Aucun problème technique n'a nécessité d'intervention de maintenance majeure.

Le 20 juillet, 17 randonneurs de la « marche de la vallée de l'Oise », et le 6 décembre, 20 lycéens ont visité le site de Proisy, guidés par Cassandre Chombart. Les retours ont été très positifs.



Le site de Proisy activé, en janvier 2011



Les agents de l'Entente Oise-Aisne, lors d'une journée d'exercice

Le site d'écrêtement des crues de Proisy

Opérationnel depuis 2009, l'ouvrage de ralentissement des fortes crues de l'Oise de Proisy dispose d'une capacité de stockage de 4 millions de mètres cubes. L'aménagement de lutte contre les inondations s'étend principalement sur quatre

communes sur près de 300 ha : Proisy, Malzy, Chigny et Marly-Gomont. Au total, 63 communes sont directement bénéficiaires des effets de réduction des niveaux d'eau en cas de crue.



Le site de Proisy activé, en janvier 2011

Les bassins de sucrerie de Vic-sur-Aisne

L'Entente a acquis les bassins de l'ancienne sucrerie de Vic-sur-Aisne en vue de créer un système de casiers pour retenir les eaux du pic de crue de l'Aisne avant la confluence avec l'Oise.

Un premier diagnostic écologique des bassins a permis d'identifier la présence de deux plantes protégées et de plusieurs espèces d'oiseaux rares sur les bassins. Des mesures devront être proposées dans un deuxième temps, pour atténuer les impacts écologiques.

Des sondages géotechniques ont précisé la qualité des matériaux présents sur le site, en vue de les réutiliser dans les travaux de terrassement.

L'étude hydraulique doit apporter des précisions sur les capacités de pompage en fonction des volumes disponibles et les gains attendus dans les communes en aval. Ces éléments viendront ensuite alimenter une analyse coût-bénéfice* qui précisera la rentabilité du site.

Les études au stade faisabilité sont financées par le FEDER (Europe), ainsi que par les régions Grand Est et Hauts-de-France. Il est prévu d'inscrire les études de maîtrise d'oeuvre, préalable aux autorisations administratives et à la phase travaux, dans le futur PAPI d'intention de la vallée de l'Oise.

*Analyse Coût Bénéfice : méthode qui permet d'estimer la rentabilité financière d'une mesure sur le long terme

Ce projet est cofinancé par le fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 10 %.



Le site de Vic-sur-Aisne (02 et 60) est situé à l'amont de la confluence entre l'Oise et l'Aisne et de trois Territoires à Risque Important d'inondations :

le Compiégnois, le Creillois et l'Oise francilienne. La surface des bassins répartis sur les deux rives de l'Aisne est de 36 ha et la capacité de stockage attendue de

4,5 millions de m³, ce qui permet de soustraire 35m³/s à une crue de type décembre 1993 (crue de période de retour d'environ 30 ans).



Bassins de la sucrerie de Vic-sur-Aisne

L'hydrologie du bassin et le réseau de mesures

Deux nouvelles stations sont opérationnelles et rapatrient des données dans les locaux de l'Entente.

Situées sur les communes de Rampont (55) et Jubécourt (55),

elles permettent de connaître les hauteurs d'eau respectivement de la Vadelaincourt et de la Cousance, deux affluents de l'Aire. Elles viennent s'ajouter aux 12 sondes hydrométriques et aux 6 pluviomètres du réseau de mesures.

L'ensemble du parc fait l'objet d'une maintenance annuelle. Les données fournies par ces instruments de mesure sont accessibles au public sur le site Internet de l'Entente « oise-aisne.net ».



Sonde en Meuse



Sonde à Any-Martin-Rieux

La gestion de crise

En cas de crue, l'Entente Oise-Aisne gère ses ouvrages en régie. A cet effet, ses neuf agents de la filière technique procèdent régulièrement à des exercices pour bien maîtriser les actions à conduire en cas de régulation d'une crue.

En 2017, trois exercices internes ont été organisés. A Longueil-Sainte-Marie, les exercices se sont faits en deux fois, au printemps et à l'automne. L'exercice de Proisy a réuni tous les agents et s'est déroulé le 19 octobre.

Sur le site de Longueil-Sainte-Marie, les interventions consistent principalement en une ouverture des vannes qui permet l'abaissement des plans d'eau avant l'arrivée de la crue. Ensuite, les services procèdent à une surveillance du bon état du dispositif pendant la montée de la crue. Puis à différentes cotes, la régulation commence avec la manœuvre des vannes. Au rythme de deux rotations par jour pendant la crue, les équipes exécutent le règlement d'eau sur une durée qui peut aller jusqu'à une quinzaine de jours.

Sur le site de Proisy, le phénomène est beaucoup plus rapide, puisqu'il ne s'écoule que 12 heures entre le passage de la crue à Hirson et son arrivée sur le site. C'est pourquoi la collectivité a mis en place une gestion des congés (congé par moitié de l'effectif) et des astreintes pour les week-ends et les jours fériés. Entre le 1er novembre et le 31 mars, chaque week-end et chaque jour férié, trois agents entraînés sont d'astreinte et sont susceptibles de se rendre sur le site pour une durée totale de 72 heures correspondant à un cycle

de régulation puis de vidange du barrage. Les manœuvres consistent en une gestion fine du clapet et en une surveillance constante du bon état de la digue (inspection visuelle du pied de digue, relevé des piézomètres dans le corps de la digue) pour anticiper tout risque de rupture.

Ce régime d'astreinte du personnel garantit la présence d'agents formés sur les sites pour la surveillance et la centralisation des données, la diffusion des informations, la coordination avec les services de l'Etat et la gestion des ouvrages selon le règlement d'eau. En cas de crue annoncée par le Service

de Prévision des Crues, les agents d'astreinte préviennent les exploitants agricoles et les usagers des zones potentiellement touchées, ainsi que les bénéficiaires (maires).

Afin de mieux anticiper les besoins de régulation, l'Entente bénéficie, grâce à l'appui du SPC Oise Aisne, d'un accès aux données sources de Météo France : 26 pluviomètres sur le bassin sont actualisés chaque heure et les radars météorologiques du nord de la France mesurent les intensités des pluies en temps réel ; de plus, des bulletins sont émis deux fois par jour lorsque les prévisions de cumuls atteignent les 30 millimètres dans une journée.

Enfin, le SPC se met en relation avec l'agent d'astreinte dès qu'un tronçon du bassin de l'Oise passe en vigilance jaune et qu'un point de situation permet de mieux cerner le risque. En 2017, aucune alerte avec déplacement sur site n'a été relevée, la cote de vigilance n'ayant pas été approchée.

Les ouvrages de l'Entente régulent les crues rares : en moyenne une fois tous les 10 ans pour Proisy et environ une fois tous les 20 ans pour Longueil-Sainte-Marie.

Ça s'est passé en 2017...

Journée d'exercice à Proisy

Comme chaque année, une journée d'exercice était organisée à Proisy, jeudi 19 octobre.

L'équipe technique a pu s'exercer et réviser les différentes étapes à respecter en cas de crue. Elle a suivi un protocole de dix points et a pu manipuler un clapet, vérifier les onze piézomètres du site, et les points stratégiques pour la sécurité du barrage.



La base de données d'enjeux

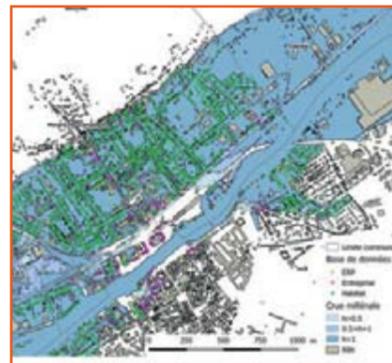
Recenser les bâtiments situés en zone inondable pour avoir une meilleure connaissance du risque inondation sur notre territoire. Voilà la mission confiée à Pierre Brétaudeau, étudiant en Master 2 « Espaces et Milieux », à l'université Paris 7 Diderot, lors de son stage de fin d'études, entre mars et août 2017.

Ce stage avait pour objectif de proposer une Analyse Coût/Bénéfice détaillée et plus proche des réalités locales. Une nouvelle méthodologie, composée de deux parties, a été mise en place. Un recensement des enjeux a été réalisé. Il a permis et permet toujours de connaître, avec une grande précision et fiabilité, les enjeux, c'est à dire les bâtiments dommageables en zone inondable lors des crues, ainsi que leurs caractéristiques (présence d'un sous-sol, hauteur du rez-de-chaussée par rapport au niveau du

terrain, etc.). Les enjeux peuvent être des habitations, des entreprises ou des ERP (Etablissement Recevant du Public), tels que les écoles ou les hôpitaux. Le recensement s'effectue à l'aide d'une tablette et d'un logiciel de gestion de base de données. 2 900 enjeux ont été collectés au total à Compiègne et à Margny-lès-Compiègne.

Il a aussi été proposé des améliorations aux fonctions de dommages publiées par le CGEDD (Commissariat Général

à l'Environnement et au Développement Durable). En effet, l'Entente souhaite approfondir et réestimer les coûts de dommages aux différents enjeux en fonction des observations réalisées pendant le recensement des données. La volonté de l'EPTB est de connaître de manière précise les coûts des dommages (par exemple le coût des dommages d'une inondation au rez-de-chaussée pour un habitat) afin d'obtenir des ACB plus fiables.



Une base de données innovante...

Cette base de données est innovante. C'est la première fois que cette méthode est appliquée sur un territoire de cette échelle, avec autant de précisions.

Les résultats seront utilisés, entre autres, pour élaborer le futur PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) de

la vallée de l'Oise. Le recensement permet également d'évaluer les dommages évités grâce aux projets d'ouvrages de l'Entente Oise-Aisne comme Longueil II.

Cette méthodologie est étendue aux 17 communes situées le long de l'Oise, de Longueil-Sainte-Marie jusqu'à la confluence avec la Seine. L'objectif est de pouvoir

réaliser une ACB* pour le projet de Longueil II et donc, d'estimer les dommages évités grâce à celui-ci.

*ACB : Analyse Coût Bénéfice : méthode qui permet d'estimer la rentabilité financière d'une mesure sur le long terme

Résumé du mémoire de Pierre Brétaudeau

« La construction d'ouvrages de lutte contre les inondations nécessite de pouvoir estimer leur efficacité dans la réduction des dommages.

L'Analyse Coût Bénéfice y répond en permettant une estimation monétaire. La méthode du CGEDD (Commissariat Général à l'Environnement et au

Développement Durable) est aujourd'hui celle préconisée. Mais cette méthode est globale, autrement dit, elle est basée sur des études nationales, alors que l'habitat et les activités économiques et sociales se présentent sous des formes différentes en fonction des régions. L'objectif de cette étude est d'intégrer à l'ACB des

paramètres précis ainsi que des informations spécifiques à chaque enjeu, observables sur le terrain. La problématique est la suivante : comment une collecte précise de données sur le terrain peut apporter des améliorations dans l'estimation des coûts par rapport à la méthode préconisée ? »



La Directive inondation

La Directive inondation

La mise en œuvre du PGRI Seine-Normandie

La directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007, dite « directive inondation » est développée sur le territoire français par une stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI), par un plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) au niveau du district hydrographique Seine-Normandie et par des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) mises en place sur les territoires à risque important d'inondation (TRI).

Une note de cadrage relatif à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire est en cours d'élaboration. Les dispositions 1.A.2 et 1.A.3 du PGRI imposent l'intégration de ces diagnostics dans les documents d'urbanisme. L'Entente fait partie du groupe de travail visant à son élaboration. La note devrait sortir au premier semestre 2018.

La Délégation de bassin Seine-Normandie (DBSN) aide les services de l'Etat et les collectivités à mettre en œuvre les dispositions inscrites au PGRI. Ainsi, des journées sont organisées afin d'échanger sur les bonnes pratiques et les retours d'expériences sur différentes thématiques. L'Entente a participé à une de ces journées, le 18 mai 2017.

La DBSN a également organisé un Grand Prix Culture du risque du bassin Seine-Normandie. Toute structure du bassin pouvait candidater selon quatre thématiques différentes : information citoyenne, activités

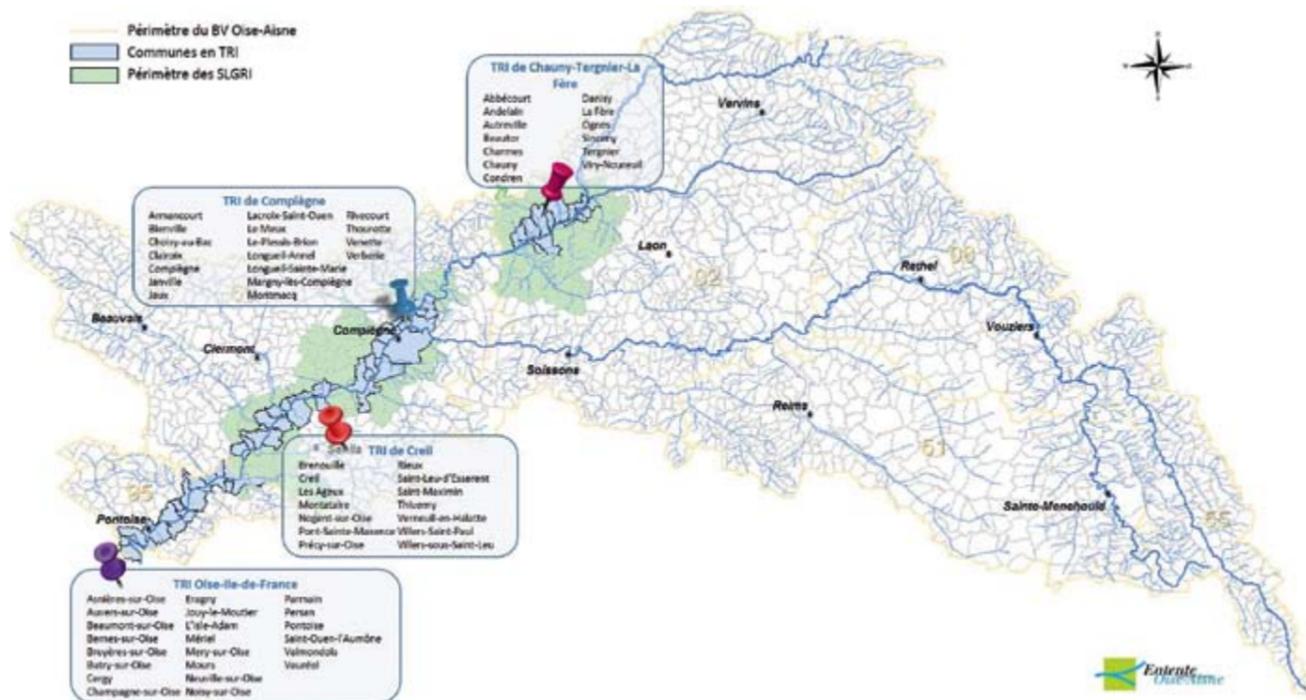
économiques, pédagogie/éducation et artistique/culturelle.

L'Entente a proposé trois actions qu'elle a menées ces dernières années :
La commémoration de la crue de 1993 avec l'organisation d'un concours photo et la réalisation d'un livre photo ;
La sensibilisation des élèves de CM1-CM2 du bassin versant de la Verse, avec la création de kits d'urgence et du jeu de l'oie «Crue et d'Eau» ;
La valorisation écologique, culturelle et touristique de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie, avec la réalisation de livrets pédagogiques, de concours de peinture, de vidéos subaquatiques...

La journée de remise des prix a eu lieu le 20 juin 2017 à Paris. Malheureusement, l'Entente Oise-Aisne n'a pas gagné de prix lors de cette première édition.



La mise en œuvre des stratégies locales



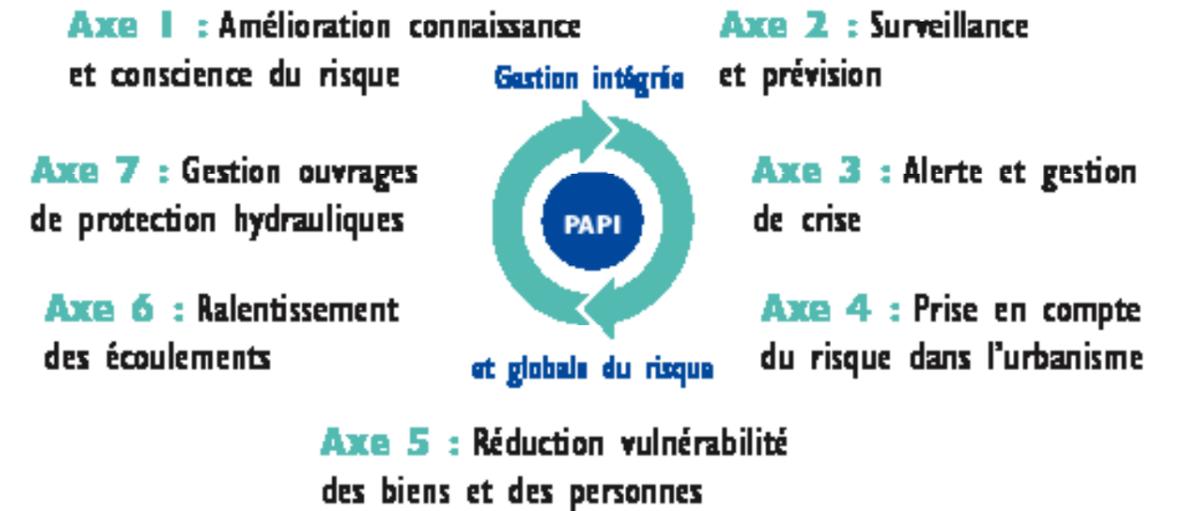
L'Entente Oise-Aisne est animatrice de la démarche sur les 4 TRI du bassin de l'Oise : Chauny-Tergnier-La Fère, le compiégnais, le creillois et le TRI Oise-Ile-de-France, rattaché au TRI Métropole francilienne, d'enjeu national.

Les stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) ont été élaborées depuis mi-2013 avec l'ensemble des parties prenantes des TRI. Chaque stratégie locale a été arrêtée par les Préfets en 2016.

La prochaine étape consiste en la mise en œuvre des objectifs écrits dans les SLGRI par la mise en place d'un programme d'actions, avec un plan de financement et des maîtres d'ouvrage identifiés.

Pour cela, l'Entente élabore, en concertation avec les services de l'Etat, les collectivités et les autres acteurs du territoire, un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise. Au vu des différents enjeux du territoire ainsi que les problématiques liées à la mise en place de la compétence GEMAPI, son élaboration, commencée en 2017, finira mi-2018 avec une labellisation du PAPI prévue fin 2018.

La labellisation d'un PAPI est une des conditions permettant de recevoir les subventions de l'Etat via le fonds Barnier, sur les actions de gestion de l'aléa et d'ouvrages de protection (axes 6 et 7) dont certaines sont inscrites au plan Seine.



Une première ébauche des fiches actions a été rédigée, reprenant les actions des stratégies locales qui ont émergé suite à la consultation des différentes parties prenantes. Le PAPI d'intention comprendra des études, dont celles des ouvrages de régulation des crues de Vic-sur-Aisne et Longueil II, des actions visant le développement de la culture du risque, l'amélioration de la prévision et de la gestion de crues, ainsi que des mesures de résilience* du territoire.

**La résilience est la capacité d'une population, d'une organisation, d'un système ou d'un territoire à absorber une crise et à retrouver un fonctionnement normal après l'événement. (définition du PGRI)*

L'Entente Oise-Aisne a rencontré les services de l'Etat et les collectivités concernées par ce PAPI. Ce sont ainsi plus d'une vingtaine de structures qui ont été sollicitées.

Parallèlement, un premier groupe de travail technique s'est réuni en avril 2017. Une équipe projet, rassemblant les principaux acteurs de la vallée de l'Oise afin de faire émerger une stratégie commune de réduction

des risques d'inondation sur la vallée, s'est réunie une première fois en décembre 2017. Cette équipe projet a vocation à se réunir une fois par mois.

Sur le TRI Métropole francilienne, dont 22 communes du Val-d'Oise sur la rivière Oise sont concernées, plusieurs déclinaisons de la SLGRI ont été en cours en 2017 : Comité économique : élaboration d'outils de sensibilisation auprès des activités économiques en zone inondable ; définition d'un guide d'aide à l'autodiagnostic de ces activités économiques ; Groupe de travail « quartiers résilients » : élaboration d'une charte sur les quartiers résilients. Cette charte devrait être validée par les Préfets de Police et de Région, courant 2018 ; élaboration d'une stratégie de développement de la culture du risque en Ile-de-France, animée par l'EPTB Seine-Grands-Lacs. Cette stratégie fera l'objet d'une déclinaison opérationnelle via un groupe de travail régional dédié.

L'Entente a été fortement sollicitée à chacune de ces étapes de mise en œuvre de la SLGRI.

PAPI 3^e génération :

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations troisième génération (PAPI 3) sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le nouveau cahier des charges, approuvé en mars 2017, est marqué par plusieurs évolutions : analyses environnementales, étude d'impact agricole, exigences renforcées sur la maîtrise de

l'urbanisation, structuration de gouvernance plus claire, traçabilité des choix opérés... De plus, la réalisation d'un PAPI d'intention sera obligatoire avant la réalisation d'un PAPI Complet. Les actions des SLGRI seront mises en œuvre via un PAPI d'intention, puis via un PAPI complet.



Le deuxième cycle de la Directive inondation

Le législateur a prévu que la Directive inondation soit mise en place via des cycles de six ans. Le premier cycle a débuté avec l'élaboration de l'évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI), en 2011, à l'échelle du bassin Seine Normandie. Il s'est achevé avec la validation des SLGRI en 2016.

En 2017, l'Etat a révisé l'EPRI. Peu de modifications ont été apportées si ce n'est l'intégration des aléas « remontées de nappes et ruissellement » et la mise à jour de la liste des événements historiques, dont ceux de mai et juin 2016. L'Entente a participé au groupe de travail du bassin Seine Normandie pour la mise en place de l'EPRI. La révision de certaines cartographies des TRI

(les premières cartographies ont été réalisées en 2013) a été envisagée.

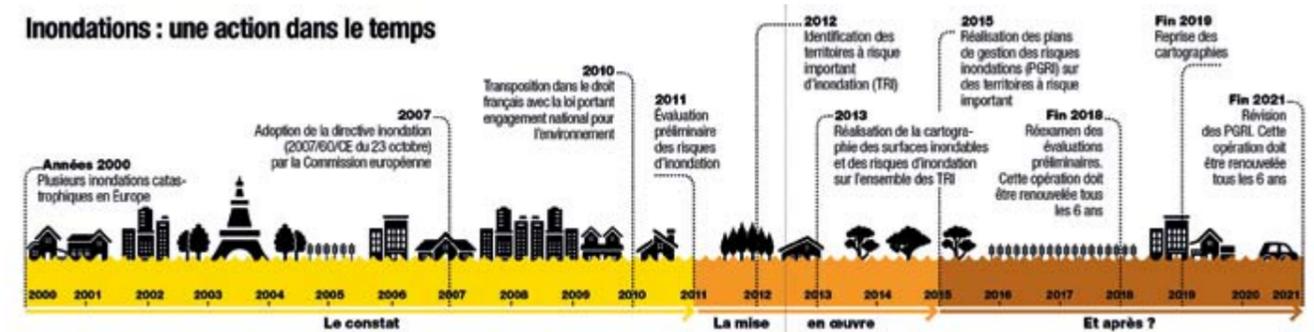
De plus, il a été acté qu'il n'y aurait pas de nouveaux TRI en 2018. Une circulaire du ministère de l'environnement demandait en effet à limiter fortement l'émergence de nouveaux TRI afin de se focaliser sur les 122 TRI actuels.



La directive inondation s'inscrit dans un nouveau cycle de six ans. Quelques dates à retenir :

- 2017 : révision de l'EPRI
- 2018 : émergence possible de nouveaux TRI
- 2019 : révision si nécessaire des cartographies
- 2022 : révision si nécessaire des SLGRI validées en 2016

Inondations : une action dans le temps



Les finances

Les finances en 2017

Les partenariats et les finances

Contrat de partenariat Entente - Agence :

L'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont signé en 2013 un contrat de partenariat pour la période 2013-2018 (X^e programme). Ce contrat, non-financier, permet de formaliser la collaboration privilégiée entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau, en ayant pour objectif de coordonner les actions et les interventions.

Les objectifs généraux du contrat visent :

- à atteindre les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie en vigueur,
- à participer à la mise en œuvre du Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de la direction des vallées d'Oise et de la direction des rivières d'Île de France,
- à organiser une synergie optimisée entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau pour développer, promouvoir et financer les opérations à mener pour atteindre ces objectifs.

Plus spécifiquement, les objectifs concernent :

- La restauration des milieux aquatiques
- L'entretien et la restauration de l'Oise et l'Aisne domaniales non navigables
- L'information, la sensibilisation et la communication

Le CPIER Plan Seine 2015-2020 :



Le Plan Seine est un contrat de plan interrégional entre l'Etat, l'Agence de l'eau Seine Normandie, et les Régions Normandie, Île-de-France, Grand Est et Hauts-de-France conclu pour la période 2015-2020.

Ce plan a pour objet d'intégrer les projets et

démarches ayant une dimension interrégionale structurante à l'échelle du bassin fluvial de la Seine autour de trois thématiques : le changement climatique, la gestion du risque inondation et la préservation et restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces aquatiques.

Il implique donc l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin et met en perspective les différentes actions, en développant leurs impacts positifs à l'échelle du bassin et en maîtrisant leurs effets cumulés, notamment en matière de biodiversité, au profit d'une gestion durable du fleuve.



Quelques chiffres : l'Etat et les Régions s'engagent à hauteur de 85 millions d'euros. Au total, l'Etat apporte une participation de près de 74 millions d'euros et l'ensemble des régions partenaires, 12 millions d'euros. Cet engagement sera complété par 9 millions d'euros de Fonds européen de développement économique régional (FEDER).

Les projets de l'Entente Oise-Aisne identifiés dans le Plan Seine sont les suivants : le PAPI Verse, le PAPI d'intention des Crêtes préardennaises, et les opérations liées à la stratégie de l'aléa : ouvrages d'écrêtement des crues des sites de Montigny-sous-Marle, Saint-Michel, Aizelles, Montigny-Lengrain (Vic-sur-Aisne) et Longueil II.

Grâce à ce plan, l'Entente Oise-Aisne pourra solliciter les partenaires financiers à hauteur de leurs engagements afin de mener à bien ses projets pendant la période 2015-2020.

Le budget primitif 2018

Contrairement aux années précédentes, le budget primitif pour l'exercice 2018 a été présenté au Comité syndical en début d'année 2018, au mois de mars. Ce décalage dans le calendrier a permis de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2017 et de faire face à une diminution des contributions des départements. En effet, avec l'entrée en vigueur de la GEMAPI, les établissements publics de coopération intercommunale, devenus compétents dans le domaine, adhéreront progressivement à l'Entente. Les premières adhésions ne seront effectives au mieux qu'en milieu d'année 2018. Les départements conservent leur rôle dans la structure durant une période transitoire de deux ans, pendant laquelle la continuité des projets en cours sera assurée.

La section de fonctionnement

Les services :

Les dépenses de personnel évoluent selon un rythme maîtrisé. Cette évolution tient notamment compte de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », mise en œuvre l'année dernière, sur une année pleine. Elle tient compte également de l'indemnité compensatrice mise en place dans le cadre de la hausse de la CSG.



Aucun nouveau recrutement n'est budgété à ce stade. Toutefois, au fur et à mesure de l'adhésion de nouveaux membres à l'Entente, il pourrait être envisagé de procéder à certains recrutements pour accompagner la montée en charge de l'activité. Ces recrutements devront bien entendu être « adossés » à l'inscription en recettes de fonctionnement de nouvelles ressources liées à des adhésions. Les charges à caractère général sont stables par rapport aux années précédentes.

L'entretien des sites :

Au titre de ses dépenses, l'Entente consacre, comme chaque année, des crédits pour l'entretien des aires d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy. Ces dépenses visent à permettre à ces ouvrages de jouer pleinement leur rôle. L'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie consiste à faucher les digues (environ 6 000 mètres), entretenir les 32 buses et les 8 vannes. Pour le site de Proisy, l'entretien consiste à faucher la digue (1 000 mètres) et à assurer l'entretien électrique et mécanique de l'ouvrage. Les crédits prévus au budget sont identiques à ceux de l'exercice précédent, avec une marge pour faire

éventuellement face à des frais de réparation imprévus.

Conformément aux DIG relatives à ces aménagements, les communes qui en sont bénéficiaires participent financièrement aux charges récurrentes d'entretien et de maintenance.

Les aides aux collectivités :

L'évaluation du reste à payer sur les aides aux collectivités est la suivante :

- restauration : 51 795 €
- inondation : 229 264 €
- entretien : 168 927 €

Une prévision « raisonnable » de décaissement, au vu de l'avancement des dossiers dans chaque domaine, sera inscrite au budget primitif.

Le dérasement du seuil Pasteur :

Le dérasement du seuil Pasteur devra permettre d'améliorer le passage des crues dans Hirson et de rétablir la continuité écologique. Le diagnostic archéologique a pris du retard ce qui a ralenti le projet. L'arrêté pour le démarrage des travaux a été reçu le 22 novembre 2017. L'équilibre du projet est assuré par un financement de l'Agence de l'eau.



La section d'investissement :

Le programme de lutte contre les inondations :

Ce programme sera un poste de dépenses important de l'année 2018, avec le début des travaux de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle. Les premiers décaissements pour cette construction sont estimés à plus de 5 millions d'euros.

La réalisation des travaux à Aizelles est également prévue, ainsi qu'une partie des travaux du PAPI Verse, notamment sur les affluents.

La poursuite des études pour les projets de Vic-sur-Aisne et Longueil II fait l'objet d'une inscription de crédits en 2018.

La lutte contre le ruissellement :

Une somme d'environ 77 000 € est prévue pour le démarrage des projets d'aménagement de lutte contre le ruissellement.

Les rivières domaniales non navigables :

Le programme de travaux en rivières domaniales non navigables, sous convention de mandat avec l'Etat, comprendra, en 2018, des actions d'enlèvement d'encombres. Ces travaux seront entièrement financés par une contribution de l'Etat.



Le compte administratif 2017

En 2017, les Conseils départementaux ont versé 2 176 579 € à l'Entente au titre de leurs participations statutaires.

La section de fonctionnement

Entretien des ouvrages de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy :

En 2017, 72 027 € ont été consacrés à l'entretien et à la sécurité de cet ouvrage. Les frais divers d'électricité, de télécommunication, d'assurance, de taxe foncière ont représenté 9 265 € pour ce site.

L'Entente Oise-Aisne entretient le site d'écrêtement des crues de Proisy pour garantir un état optimal de fonctionnement. Les principales dépenses concernent le fauchage de la digue, l'entretien électromécanique et les frais de télécommunication, pour le rapatriement des informations recueillies par les cinq sondes implantées dans la rivière Oise, en amont de l'ouvrage. En 2017, 26 615 € ont été consacrés à l'entretien et à la sécurité de cet ouvrage et 5 728 € aux frais d'électricité, de télécommunication, d'assurance et de taxe foncière.



Réserve écologique de l'Ois'eau :

La réserve écologique, créée en 2008, s'étend sur une superficie d'une centaine d'hectares. Elle abrite un grand nombre d'espèces d'oiseaux. L'entretien du site consiste essentiellement à faucher des parcelles. En 2017, 4 156 € ont été consacrés à l'entretien de la réserve de l'Ois'eau. L'élaboration d'un plan de gestion est envisagée pour la réserve et devrait vraisemblablement être lancé en 2018.

Projet de dérasement du Seuil Pasteur à Hirson :

Ce projet a pris du retard en raison de la difficulté à faire réaliser le diagnostic archéologique du site. Seule une indemnisation du commissaire enquêteur a été versée dans le cadre de cette opération.

Acquisitions de données hydrographiques :

Afin de compléter sa connaissance hydrologique et d'améliorer la surveillance des cours d'eau, l'Entente Oise-Aisne a développé un réseau de pluviomètres et de sondes, implantés dans divers cours d'eau. Les frais d'entretien et de rapatriement des données ont représenté 18 701 € en 2017.

Aides aux collectivités :

Le montant total des aides aux collectivités versé en 2017 s'élève à 328 039 €. Cette somme a permis de financer plusieurs projets menés par des collectivités du bassin pour l'entretien, la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations.

Investissement :

Travaux sur les rivières domaniales non navigables :

Le programme des travaux d'entretien en rivières domaniales non navigables a mobilisé une somme de 72 861 €. Ces travaux devraient prendre moins d'importance à l'avenir dans le budget de l'Entente, avec la mise en place de la GEMAPI.

PAPI Verse :

Les études de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation des ouvrages prévus au PAPI Verse se sont poursuivies en 2017, ainsi que l'étude relative à la remise en fond de vallée de la Verse et l'étude relative à la Fontaine Caboche, le tout pour un total de 27 163 €.

En outre, des terrains ont été acquis pour une somme de 63 996 € et des indemnités ont été versées à hauteur de 16 620 € aux propriétaires dans le cadre de fouilles archéologiques.

Programme de lutte contre les inondations :

Le projet de Montigny-sous-Marle a mobilisé une somme de 231 778 € en 2017. Cette somme a permis la poursuite des études de maîtrise d'œuvre, la réalisation des fouilles archéologiques et des études de sol complémentaires.

Par ailleurs, les terrains nécessaires à la construction de l'ouvrage ont été acquis au cours de l'année passée pour un montant total de 99 176 € et des indemnités pour perte de récolte ont été versées pour une somme de 22 542 €.

Les études relatives aux autres projets poursuivis par l'Entente ont représenté une somme de 53 622 € pour Vic-sur-Aisne et 49 454 € pour Longueil II.



DEPENSES (en euros)		
Subventions versées aux syndicats de rivières pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques	12,33 %	328 039
Travaux d'entretien en rivières domaniales non navigables	2,74 %	72 861
Dépenses d'entretien des sites de lutte contre les inondations	4,94 %	131 410
Amélioration des connaissances hydrologiques	1,38 %	36 655
Réserve écologique	0,16 %	4 156
Seuil Pasteur	0,11 %	2 916
Programme de lutte contre les inondations	17,89 %	475 725
Dotations aux amortissements et provisions	19,40 %	515 921
Fonctionnement des services	35,52 %	944 719
PAPI Verse	4,70 %	125 096
Travaux d'aménagement du siège des services et acquisition de matériel	0,83 %	22 087
Total	100,00 %	2 659 585

RECETTES (en euros)		
FCTVA	0,65 %	38 983
Agence de l'eau	7,61 %	453 358
Communes	1,69 %	100 422
Conseils Départementaux (dont CD 02 pour aides aux collectivités)	37,37 %	2 226 597
Conseils Régionaux	2,35 %	140 229
Etat	0,42 %	25 125
Recettes diverses (remboursements, atténuations de charges, ...)	0,23 %	13 731
Amortissement	8,64 %	514 921
Excédent antérieur reporté	41,03 %	2 444 841
Total	100,00 %	5 958 207



Annexes



Annexes

Annexes 2017

collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2017

L'Entente Oise-Aisne assure, conjointement avec l'Agence de l'eau, le financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements, pour les travaux qu'ils souhaitent réaliser en matière d'aménagement et d'entretien régulier des rivières.

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Intitulé du projet	Subventions attribuées (en €)	Montant des travaux (en €)
E17-01	Aisne, Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée de l'_ supérieure	51	Opérations ponctuelles urgentes d'entretien 2017	1 500,00	7 500,00
E17-02	Aronde, Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'_	60	Travaux d'entretien pluriannuel de la rivière Aronde et ses affluents 1 ^{ère} et 3 ^e tranches	7 487,00	37 435,00
E17-03	Automne, Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'_	60	Troisième tranche d'entretien du PPRE de l'Automne	6 964,00	34 820,00
E17-04	Ardre, Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'_	51	Programme de travaux d'entretien 2016	4 160,00	20 800,00
E17-05	Argonne Meuse, Communauté de communes de l'_	55	Travaux de la Biesme des Islettes pont N3 à la confluence avec le Ru de la Fontaine des Meurissons - report des travaux 2016	6 220,00	31 100,00
E17-06	Basse Ailette, Association syndicale des Marais de la _	02	Programme pluriannuel d'entretien - tranche 6	9 639,00	48 195,00
E17-07	Berges de l'Oise, Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des _	95	Travaux d'entretien et de restauration des berges de l'Oise pour l'année 2017	31 390,00	156 950,00
E17-08	Berne, Planchette, Vandy, Syndicat intercommunal d'entretien et d'aménagement des rus de _	60	Programme pluriannuel d'entretien tranche 5 - année 2017	7 719,00	38 595,00
E17-09	Conque, Syndicat intercommunal de restauration et d'entretien de la _ et de ses ramifications	60	Deuxième tranche du programme d'entretien année 2016	1 929,00	9 645,00
E17-10	Nonette, Syndiat interdépartemental du SAGE de la _	60	Programme de travaux d'entretien 2017 (estivaux et hivernaux)	19 200,00	96 000,00
E17-11	Nonette, Syndiat interdépartemental du SAGE de la _	60	Opération de lutte contre les espèces exotiques envahissantes pour l'année 2017	8 000,00	40 000,00
E17-12	Oise aval axonaise, Syndicat du bassin versant de l'_	02	Programme pluriannuel de l'Oise moyenne et de ses affluents - tranche 5	20 085,20	100 426,00

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Intitulé du projet	Subventions attribuées (en €)	Montant des travaux (en €)
E17-13	Loire, ASA de la Vallée de la _	08	Travaux d'entretien et l'aménagement de la Loire	1 310,00	6 550,00
E17-14	Grand Reims, Communauté urbaine du _	51	Travaux d'entretien 2017 pour la rivière Suipe	2 256,00	11 280,00
E17-15	Vesle, Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la _	51	Travaux d'entretien de la Vesle de la limite communale Mourmelon / Sept-Saulx au pont de Prunay (D7)	16 121,00	80 605,00
E17-16	Sausseron, Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée du _	95	Entretien du Sausseron et de ses affluents, tranche 2017	8 484,00	42 420,00
E17-17	Serre amont et du Vilpion, Syndicat du bassin versant de la _	02	Programme pluriannuel de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont - tranche 4	7 707,00	38 535,00
E17-18	Six Communes, ASA des _	08	Travaux d'entretien de la Saulces-Champenoise et de ses affluents programme 2017	2 000,00	10 000,00
E17-19	Suipe, Communauté de communes de _	51	Travaux d'entretien des rivières Noblette et Py - 2017	3 840,00	19 200,00
E17-20	Thérinet, Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du ru le _ et des fossés adjacents	60	Travaux d'entretien pluriannuel du ru le Thérinet, tranches 3 et 4	6 348,00	31 740,00
TOTAL			TOTAL	172 359,20	861 796,00

Liste des établissements publics bénéficiaires des aides de l'Entente pour les opérations de lutte contre les inondations des rivières en 2017

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Intitulé du projet	Subventions attribuées (en €)	Montant des travaux (en €)
I17-01	Signy-l'Abbaye, Commune de _	08	Projet de lutte contre les inondations à Librecy	10 180,00	50 900,00
TOTAL			TOTAL	10 180,00	50 900,00



Liste des subventions perçues en 2017

Objet	Partenaire	Montant en €
Etudes dérasement des seuils Pasteur et Moulin Vert à Hirson	Agence de l'eau	109 764,00
Aménagement du bassin versant du ru de Fayau	Agence de l'eau	10 267,00
PAPI Verse	Etat	7 093,20
	Hauts de France	5 549,70
Aire de ralentissement des crues de la Serre Montigny sous Marle	Hauts de France	13 920,52
	Région Grand-Est	120 478,00
Solde Restauration du DDN 2015	Agence de l'eau	33 435,00
Solde aménagement affluents Verse	Agence de l'eau	7 264,00
Solde convention 2014-24 PAPI Verse	Etat	18 032,12
Solde Entretien du DDN 2015	Agence de l'eau	5 018,00
SSolde Restauration du DDN 2014	Agence de l'eau	275 321,00
Solde bassin inondation Ru de Fayau	Hauts de France	282,63
Solde Lutte contre les invasives 2016	Agence de l'eau	8 646,00

Liste des marchés supérieurs à 15 000 € HT contractés en 2017 :

Les marchés publics sont les contrats conclus à titre onéreux entre l'Entente Oise-Aisne et des opérateurs économiques publics ou privés pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services après mise en concurrence de fournisseurs ou prestataires potentiels.

Les entreprises trouveront dans cette rubrique, la liste des marchés notifiés l'année précédente, ainsi que l'ensemble des avis de publicité en cours pour la conclusion des marchés publics de la collectivité.

Elles sont invitées à consulter régulièrement les avis de publicité mis en ligne.

Objet	Titulaire	Montant en €
Lutte contre les animaux fouisseurs sur les digues	La CAMDA 2 rue Léon Patoux	80.000,00 € HT maximum
Entretien paysager du site de Longueil-Sainte-Marie et de la réserve écologique de l'Ois'eau	Agrifauchage 904 rue Saint-Pierre 60700 Pontpoint	100.000,00 € HT
Restauration des haies à Guiscard et Muirancourt	ENVIRONNEMENT SERVICES 6 rue du Grand logis 02350 Marchais	19 336,00 € HT
Etude d'orientation de Vic-sur-Aisne	GINGER 27 A rue des Blancs monts 51350 Cormontreuil	35 525,00 HT
Campagne d'embâcles	Forêts et paysage D 602 59330 Beaufort	19 935,00 HT
Elagage et abattage d'arbres	ENVIRONNEMENT FORETS SARL 72 route de Soissons 02090 FONTENOY	10 130,00 HT



Entente
Oise-Aisne

11 cours Guynemer - 60200 Compiègne
Téléphone : 03 44 38 83 83
E-mail : entente@oise-aisne.fr

Directeur de la publication : Gérard Seimbille
Directeur de la rédaction : Jean-Michel Cornet
Rédacteur en chef : Fanny Philippe
communication@oise-aisne.fr / 03 44 38 83 84
Crédits photos : Entente Oise-Aisne, «Dreamstime», sauf mention contraire
Création graphique : tri-angles.com
Impression : imprimerie Houdeville
Imprimé dans le respect de l'environnement sur papier recyclé.

www.oise-aisne.net





Entente Oise-Aisne

**Entente Oise-Aisne,
Etablissement public
territorial de bassin**

11 cours Guynemer - 60200 Compiègne

Téléphone : 03 44 38 83 83

E-mail : entente@oise-aisne.fr

www.oise-aisne.net